

Niamey,  
Niger  
16 – 20 juin  
2004

# **Comité exécutif de la Commission de Lutte Contre le Criquet pèlerin dans la Région Occidentale (CLCPRO)**

## **Première réunion**



**Rapport de la**  
**Première réunion du**  
**Comité exécutif**  
**de la Commission de lutte contre le Criquet**  
**pèlerin dans la Région occidentale**  
**(CLCPRO)**

**Niamey, 16 - 20 juin 2004**

Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture  
Rome, 2004

Les appellations employées dans cette publication et la présentation des données qui y figurent n'impliquent de la part de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture aucune prise de position quant au statut juridique des pays, territoires, villes ou zones, ou de leurs autorités, ni quant au tracé de leurs frontières ou limites.

Tous droits réservés.

Aucune partie de cette publication ne peut être reproduite, mise en mémoire dans un système de recherche documentaire ni transmise sous quelque forme ou par quelque procédé que ce soit : électronique, mécanique, par photocopie ou autre, sans autorisation préalable du détenteur des droits d'auteur. Toute demande d'autorisation devra être adressée au Directeur de la Division de l'information, Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, Viale delle Terme di Caracalla, 00100 Rome, Italie, et comporter des indications précises relatives à l'objet et à l'étendue de la reproduction.

© FAO 2004



## SOMMAIRE

|   |           |
|---|-----------|
| <b>Résumé des recommandations .....</b>   | <b>04</b> |
| <b>I Ouverture de la réunion .....</b>  | <b>07</b> |
| <b>II Election du Président, du Vice- Président et du Comité de rédaction.....</b>        | <b>08</b> |
| <b>III Adoption de l'ordre du jour.....</b>   | <b>08</b> |
| <b>IV Rapport sur les activités du Secrétariat de juin 2003 à mai 2004 .....</b>          | <b>09</b> |
| <b>V Modalité d'élection des membres du Comité Exécutif.....</b>                          | <b>10</b> |
| <b>VI Situation du Criquet pèlerin de juin 2003 à juin 2004 .....</b>                     | <b>10</b> |
| <b>VII Coopération régionale et internationale.....</b>                                   | <b>13</b> |
| <b>VIII Modalités d'harmonisation des activités de la CLCPRO et EMPRES/RO...</b>          | <b>15</b> |
| <b>IX Programme de formation à long terme.....</b>  | <b>15</b> |
| <b>X Programme de Recherche.....</b>  | <b>16</b> |
| <b>XI Affectation des véhicules de la Force d'Intervention en Région Occidentale.....</b> | <b>17</b> |
| <b>XII Divers .....</b>   | <b>17</b> |
| <b>XIII Date et lieu de la prochaine réunion .....</b>                                    | <b>18</b> |
| <b>XIV Adoption du rapport .....</b>  | <b>18</b> |
| <b>XV Nécrologie.....</b>   | <b>19</b> |
| <b>XVI Annexes.....</b>   | <b>20</b> |
| <i>Annexe 1 Rapport sur les activités du Secrétariat de juin 2003 à mai 2004.....</i>     | <i>21</i> |
| <i>Annexe 2 Modalités d'élection des membres du Comité Exécutif .....</i>                 | <i>27</i> |
| <i>Annexe 3 Situation du Criquet pèlerin de juin 2003 à juin 2004.....</i>                | <i>29</i> |
| <i>Annexe 4 Plans d'urgence prévisionnels en Région Occidentale .....</i>                 | <i>42</i> |
| <i>Annexe 5 Assistance internationale à la recrudescence/invasion.....</i>                | <i>51</i> |
| <i>Annexe 6 Modalités d'hamonisation des activités de la CLCPRO et EMPRES/RO</i>          | <i>52</i> |
| <i>Annexe 7 Programme de formation à long terme .....</i>                                 | <i>54</i> |
| <i>Annexe 8 Programme de recherche .....</i>  | <i>58</i> |
| <i>Annexe 9 Liste des participants.....</i>   | <i>61</i> |

## Résumé des recommandations

### Rapport sur les activités du Secrétariat de juin 2003 à mai 2004

*Les délégués :*

- R 1. renouvellent la recommandation relative à la réalisation de la prospection conjointe entre la Libye et l’Égypte ;*
- R 2. demandent au Secrétariat d’adresser une lettre de remerciements au Gouvernement libyen pour la confirmation de son engagement à contribuer au programme EMPRES-RO ;*
- R 3. demandent à la FAO d’entreprendre les démarches nécessaires pour l’application différentielle des frais de gestion prélevés sur le Fonds fiduciaire de la Commission selon le type de rubrique du budget. Il est à souligner que le Responsable du Groupe Acridiens a entamé, pendant les travaux de la Réunion, les démarches requises à ce sujet.*
- R 4. approuvent le Proptocol de coopération et de coordination entre la Commission de lutte contre le Criquet pèlerin dans la Région Occidentale et la Commission de lutte contre le Criquet pèlerin dans la Région dans la Région Centrale.*

### Modalités d’élection des membres du Comité exécutif

*Les délégués :*

- R 5. ont approuvé la proposition ci-après : « Procéder au choix des membres du Comité exécutif par ordre alphabétique (latin) des pays pour renouveler trois d’entre eux tous les deux ans ».*

### Situation du Criquet pèlerin de juin 2003 à début juin 2004 en Région occidentale

*Les délégués recommandent :*

- R 6. de renforcer les dispositifs d’intervention des pays par l’acquisition de véhicules tout-terrain ;*
- R 7. de compléter ces dispositifs par des appuis à fournir d’abord sur le plan régional et ensuite international sur la base des plans d’action préparés au cours de la présente Réunion ;*
- R 8. de constituer un stock de sécurité en pesticides au niveau de chacun des pays de la région ;*
- R 9. de créer, au niveau du Fonds fiduciaire de la Commission, un « Fonds d’urgence » pour l’acquisition de pesticides, fonds qui sera alimenté annuellement d’un montant de l’ordre de 30 000 \$ E.-U. ; la participation des partenaires au développement à ce Fonds est fortement sollicitée ;*
- R 10. d’assurer rapidement la formation du personnel nouvellement engagé dans la lutte antiacridienne ;*
- R 11. d’intensifier l’échange régulier d’information entre les pays de la région, la FAO, la CLCPRO et les différentes régions ;*
- R 12. à nouveau, d’utiliser, pour les échanges d’information, le canevas adopté à cet effet par la Commission ;*

- R 13. *de créer une cellule d'information au niveau de chaque unité nationale de lutte antiacridienne ;*
- R 14. *d'examiner la mise en place d'un mécanisme adapté pour faire face aux situations d'urgence ;*
- R 15. *d'organiser des prospections conjointes entre les différents pays.*

### **Coopération régionale et internationale**

*Les délégués recommandent :*

- R 16. *au Secrétariat d'adresser, au nom du Comité exécutif, une lettre de remerciements à l'Algérie et au Maroc pour leur appui considérable à la campagne de lutte contre le Criquet pèlerin ;*
- R 17. *d'inviter les pays de la région à poursuivre les efforts de solidarité régionale pour la mise en œuvre des plans d'action des pays du Sahel pendant la période de reproduction estivale ;*
- R 18. *d'inviter les pays de la région à créer un « Fonds d'urgence spécifique à la lutte contre le Criquet pèlerin » ;*
- R 19. *de prendre en considération la mise en œuvre de programmes de suivi des impacts des pesticides sur la santé humaine et l'environnement.*

### **Modalités d'harmonisation des activités de la CLCPRO et d'EMPRES-RO**

*Les délégués recommandent :*

- R 20. *à la FAO d'étudier la possibilité de renforcer le Secrétariat en personnel technique ;*
- R 21. *d'examiner l'éventualité de tenir simultanément les réunions du Comité exécutif et celles des Chargés de liaison EMPRES-RO.*

### **Programme de formation**

*Les délégués recommandent :*

- R 22. *d'adopter les propositions faites par le Secrétariat et contenues dans le document en annexe 7 ;*
- R 23. *d'engager d'urgence des cycles de formation au niveau national au profit du personnel d'encadrement relevant des structures agricoles en vue de renforcer les dispositifs nationaux d'intervention ;*
- R 24. *d'organiser des ateliers régionaux pour la formation des formateurs ;*
- R 25. *d'encourager les échanges d'expériences entre les pays membres de la Commission et les autres régions ;*
- R 26. *de procéder régulièrement à des évaluations des formations assurées.*

### **Programme de recherche**

*Les délégués recommandent :*

- R 27. *d'accorder une attention particulière aux axes de recherche prioritaires, dont l'étude des impacts sur l'environnement ;*
- R 28. *d'engager des thèmes de recherche pratiques de terrain, notamment durant la recrudescence en cours ;*

- R 29. *de renforcer les capacités de la station de recherche d'Akjoujt ;*
- R 30. *de poursuivre les programmes expérimentaux à grande échelle avec le Metarhizium, les dérégulateurs de croissance et d'autres alternatives afin d'élargir la gamme des insecticides disponibles notamment pour les traitements en barrières ;*
- R 31. *aux pays ayant réalisé ce type d'expérimentation de diffuser les rapports afférents ;*
- R 32. *d'inviter instamment les pays membres à soumettre des projets de recherche à financer par la CLCPRO ;*
- R 33. *d'inviter la FAO à examiner la possibilité de créer des centres régionaux de recherche sur le Criquet pèlerin, sous réserve de la pleine opérationnalité de la Station d'Akjoujt.*

### **Affectation des véhicules des Equipes d'Intervention en Région occidentale**

*Les délégués recommandent :*

- R 34. *d'adresser leurs vifs remerciements au Gouvernement algérien pour les efforts consentis pour la maintenance et l'entretien des véhicules composant les Equipes d'Intervention en Région Occidentale (EIRO) ;*
- R 35. *de maintenir les véhicules de ces équipes sous la responsabilité de la CLCPRO ;*
- R 36. *d'inviter les pays de la région ainsi que les donateurs à renforcer le parc automobile des EIRO.*

### **Projets de Logo et de la page Web de la CLCPRO**

Les participants les ont globalement appréciés. Ils ont toutefois formulé quelques remarques sur le plan forme et demandé au Secrétariat d'en tenir compte dans l'élaboration des propositions qui seront soumises pour approbation à la 3<sup>ème</sup> Session de la Commission.

## Cérémonie officielle d'ouverture de la réunion

1. Conformément aux recommandations de la 2<sup>ème</sup> Session de la Commission de Lutte contre le Criquet pèlerin dans la Région Occidentale tenue à Alger (Algérie) du 9 au 12 juin 2003, le Président du Comité exécutif a convoqué la 1<sup>ère</sup> Réunion du Comité exécutif de la Commission à Niamey, Niger, du 16 au 20 juin 2004.
2. La cérémonie d'ouverture a été présidée par le Ministre du Développement agricole.
3. Ont participé à cette réunion, aux côtés du Ministre du Développement agricole, le Ministre des Ressources animales, la Représentante de la FAO au Niger, les Chefs et Représentants des missions diplomatiques, les délégués des Etats Membres (Algérie, Libye, Mali, Maroc et Mauritanie), ainsi que le Responsable du Groupe Acridiens et autres migrants nuisibles de la FAO/Rome, le Secrétaire exécutif de la CLCPRO, le Fonctionnaire Acridologue FAO/Rome et le NPO EMPRES en Mauritanie (voir liste des participants).
4. Le Représentant du Niger et le Secrétaire de la Commission de Lutte contre le Criquet pèlerin dans la Région Centrale (CRC) ont participé en qualité d'observateurs.
5. M. Thami Benhalima, Secrétaire exécutif de la CLCPRO, a exprimé sa reconnaissance au Gouvernement du Niger pour avoir bien voulu abriter cette 1<sup>ère</sup> Réunion du Comité exécutif et l'a remercié pour l'accueil chaleureux réservé aux participants. Il a souhaité la bienvenue aux délégués des Etats membres.
6. Après avoir rappelé les objectifs de la Commission, il a souligné la gravité de la situation acridienne qui prévaut dans la région depuis près de dix mois et loué les efforts entrepris par les pays concernés, caractérisés par une solidarité régionale exceptionnelle. Il s'est félicité de l'appui important de la FAO et des partenaires au développement.
7. Il a également précisé que cette réunion se tenait dans des circonstances particulières et que ses travaux devaient aboutir à l'élaboration d'un plan d'action régional à même de mieux contrôler le fléau dans les prochains mois.
8. Au nom du Directeur général de la FAO, M. Clive Elliott, Responsable du Groupe Acridiens et autres migrants nuisibles, a souhaité la bienvenue aux participants et a souligné que cette réunion a lieu à un moment où la situation acridienne est très inquiétante. Il a indiqué que cette 1<sup>ère</sup> réunion constitue une autre étape dans le développement de la CLCPRO et que sa tenue au Niger témoigne de la collaboration entre les pays du Maghreb et du Sahel.
9. Il a mis en exergue l'énorme effort fourni par l'Algérie, le Maroc, la Tunisie et la Libye qui ont traité plus de 3 000 000 ha et a précisé que, malgré cela, le retour d'essaims du nord vers le sud avait déjà commencé, notamment en Mauritanie. C'est pourquoi la mobilisation de tous les moyens s'impose, en particulier ceux des pays concernés, en vue d'arrêter le cycle de développement de ce fléau et d'éviter une invasion généralisée.
10. Au nom du Président de la République, M. Abari Maï Moussa, Ministre du Développement Agricole, a souhaité une chaleureuse bienvenue aux participants. Il a également souligné que cette réunion se tient à un moment où la situation du Criquet pèlerin connaît une évolution brutale dans les pays limitrophes, malgré les efforts fournis par les pays du Maghreb.

11. M. le Ministre a invité les pays à tirer les enseignements de la campagne précédente et à prendre des mesures idoines et diligentes afin d'éviter une invasion généralisée dans la région. Il a remercié l'Algérie et le Maroc pour l'appui apporté au Niger et mis l'accent sur la nécessité de magnifier l'excellence des relations entre le Maghreb et le Sahel. Il a invité les participants à réfléchir sur une stratégie plus efficace pour faire face au fléau acridien.
12. Au terme de son discours, le Ministre du Développement agricole a déclaré ouverte la 1<sup>ère</sup> Réunion du Comité exécutif de la CLCPRO tout en souhaitant plein succès à ses travaux.

## **Travaux de la Réunion**

### **Election du Président, du Vice-Président et du Comité de rédaction**

13. Le Président, M. Fakaba DIAKITE (Mali), et le Vice-président, M. Mohamed Abdallahi Ould Babah (Mauritanie), ont été élus au cours de la 2<sup>ème</sup> Session de la Commission de Lutte contre le Criquet pèlerin dans la Région occidentale (CLCPRO), tenue à Alger du 9 au 12 juin 2003.
14. Le comité de rédaction est composé d'un représentant de chaque pays et du Secrétariat.

### **Adoption de l'ordre du jour**

15. Après discussion du projet de l'ordre du jour préparé par le Secrétariat, l'ordre du jour suivant a été adopté :
  1. Ouverture de la Réunion ;
  2. Election du Président, du Vice-Président et du Comité de rédaction ;
  3. Adoption de l'ordre du jour ;
  4. Rapport sur les activités du Secrétariat de juin 2003 à mai 2004 ;
  5. Modalités d'élection des membres du Comité Exécutif ;
  6. Situation du Criquet pèlerin de juin 2003 à début juin 2004 :
    - Synthèse de la situation acridienne,
    - Rapport des pays,
    - Plans d'action des pays pour la prochaine campagne.
  7. Coopération régionale et internationale ;
  8. Modalités d'harmonisation des activités de la CLCPRO et d'EMPRES-RO ;
  9. Programme de formation ;
  10. Programme de recherche ;
  11. Affectation des véhicules des Equipes d'Intervention en Région Occidentale ;
  12. Divers :
    - Projet de Logo de la CLCPRO,
    - Projet de la page Web de la CLCPRO.
  13. Date et lieu de la prochaine Réunion ;
  14. Adoption du rapport ;
  15. Clôture de la Réunion.

## Rapport sur les activités du Secrétariat de juin 2003 à mai 2004

16. En présentant ce point de l'ordre du jour, le Secrétariat de la Commission a fait un exposé détaillé sur les activités réalisées de juin 2003 à mai 2004. Il a consacré la quasi-totalité de son temps à la gestion de la situation acridienne qui a prévalu dans la région d'août 2003 à ce jour. Il n'a cependant pas perdu de vue l'exécution de la majorité des recommandations de la 2<sup>ème</sup> Session de la CLCPRO ainsi que le suivi des activités d'EMPRES-RO.

17. Les principales activités réalisées au cours de la période considérée ont été développées, notamment celles relatives:

- à la coordination des activités antiacridiennes dans la Région ;
- au suivi des recommandations de la 2<sup>ème</sup> Session de la CLCPRO, de la 24<sup>ème</sup> Session de la CLCPANO et de la 2<sup>ème</sup> Réunion des Chargés de liaison EMPRES-RO ;
- aux missions réalisées et aux différentes réunions auxquelles le Secrétariat a participé ;
- à la présentation des décisions et recommandation de la 2<sup>ème</sup> Session de la CLCPRO aux responsables de la FAO à Rome ;
- à la coopération avec la Région centrale.

Les détails figurent en annexe 1.

18. Au terme des discussions, les participants ont félicité le Secrétariat pour la qualité des documents présentés et celle de l'exposé. Ils ont loué le rôle joué par la CLCPRO dans la coordination des activités de lutte contre le Criquet pèlerin au niveau de la région.

19. Les participants ont noté avec satisfaction que la quasi-totalité des 35 recommandations de la 2<sup>ème</sup> Session de la CLCPRO a été exécutée. Celles qui ne l'ont pas été sont :

- **R-8** : La prospection conjointe Libye-Egypte ;
- **R-12** : L'engagement de la Libye à contribuer au financement du Programme EMPRES-RO (4 00 000\$ E.-U.) ;
- **R-17** : L'état des lieux sur les recherches au Mali, Niger, Sénégal et Tchad ;
- **R-26** : L'application différentielle des frais de gestion prélevés sur le Fonds fiduciaire de la Commission selon le type de rubrique du budget.

20. Dans le cadre de sa participation au financement du programme EMPRES-RO, le délégué de la Libye a remis, au cours de la réunion, un document officiel confirmant l'engagement de la Libye à contribuer au financement dudit programme pour un montant de 400 000 \$ E.-U. Il a également instamment invité les autres pays de la région à contribuer au financement dudit programme.

21. Les participants ont loué l'initiative de la Libye qui contribuera à la mise en place dudit programme dans les plus brefs délais.

Au terme des discussions, les délégués :

- *renouvellent la recommandation relative à la réalisation de la prospection conjointe entre la Libye et l'Egypte ;*
- *demandent au Secrétariat d'adresser une lettre de remerciements au Gouvernement libyen pour la confirmation de son engagement à contribuer au programme EMPRES-RO ;*
- *demandent à la FAO d'entreprendre les démarches nécessaires pour l'application différentielle des frais de gestion prélevés sur le Fonds fiduciaire de la Commission*

*selon le type de rubrique du budget. Il est à souligner que le Responsable du Groupe Acridiens a entamé, pendant les travaux de la Réunion, les démarches requises à ce sujet;*

- *approuvent le Proptocol de coopération et de coordination entre la Commission de lutte contre le Criquet pèlerin dans la Région Occidentale et la Commission de lutte contre le Criquet pèlerin dans la Région Centrale.*

## **Modalités d'élection des membres du Comité exécutif**

22. Le Secrétariat a rappelé la recommandation de la 2<sup>ème</sup> Session de la Commission relative à la définition, par le Comité exécutif, des modalités d'élection des membres de ce Comité. Il a également rappelé les différents articles de l'Accord portant création de la Commission et de son Règlement intérieur concernant ce Comité. Le Secrétariat a suggéré à la réunion quatre propositions (annexe 2).

23. Après débats, les délégués :

- *ont approuvé la proposition ci-après : « Procéder au choix des membres du Comité exécutif par ordre alphabétique (latin) des pays pour renouveler trois d'entre eux tous les deux ans ».*

## **Situation du Criquet pèlerin de juin 2003 à début juin 2004 en Région occidentale**

24. Le Secrétariat a présenté la situation acridienne dans les différents pays de la région depuis juin 2003 et jusqu'à début juin 2004 (voir détails en annexe 3).

25. Les importantes précipitations reçues à partir de fin juin 2003 et leur très bonne répartition spatio-temporelle ont créé des conditions écologiques exceptionnellement favorables dans la majorité des aires de reproduction estivale de la région occidentale.

26. Les fortes pluies reçues en octobre dans les aires de reproduction hiverno-printanière ont engendré une forte activité acridienne sur de très vastes zones. Le processus de grégarisation s'est accéléré en novembre et décembre et le dispositif de surveillance et de lutte, conçu pour les périodes de rémission ou de début de résurgence, s'est avéré fort insuffisant dans les pays infestés.

27. La situation acridienne s'est aggravée dès février 2004 suite à des vents violents en provenance du sud, avec l'invasion du Maroc et de l'Algérie par des essaims immatures et matures qui, dès leur arrivée dans les territoires de ces deux pays, ont réussi à pondre. A partir d'avril, les essaims ont atteint la Tunisie et la Libye où ils ont également réussi à pondre.

28. Les superficies traitées entre octobre 2003 et début juin 2004 s'élèvent à environ 3 200 000 ha.

29. Un élément important a été souligné : la région occidentale a fonctionné durant cette saison de façon autonome. Cela constitue un aspect scientifique nouveau sur le plan des connaissances disponibles sur ce fléau.

30. Le Secrétariat a, en outre, informé les participants qu'il a adressé plusieurs alertes aux pays et à la FAO sur les prémices de l'évolution de cette recrudescence. Ces alertes étaient basées sur les rapports reçus de la Mauritanie et suite aux missions de terrain qu'il a réalisées dans ce pays conjointement avec le Centre de lutte antiacridienne national et le NPO d'EMPRES (fin décembre-début janvier) et avec la participation du Responsable du Groupe Acridiens (mars 2004).
31. Le Secrétariat a rendu hommage aux personnels de la lutte antiacridienne des pays affectés qui ont travaillé sans relâche pendant 11 mois dans des conditions de terrain difficiles pour faire face à cette situation.
32. Concernant les prévisions pour les prochains mois, le Secrétariat a présenté aux participants l'évolution probable de la situation acridienne comme suit :

***Juin et 1<sup>ère</sup> quinzaine de juillet 2004***

- Poursuite du développement larvaire et formation de groupes de jeunes ailés dans les pays d'Afrique du nord-ouest et, à un degré moindre, en Mauritanie et au Niger;
- Déplacement vers le sud en direction des régions de reproduction estivale dans les pays du Sahel des jeunes ailés qui auront échappé aux traitements.

***Août à octobre 2004***

- Reproduction estivale du potentiel acridien présent dans les régions de reproduction estivale en Mauritanie, Mali, Niger et probablement aussi au Tchad et dans l'extrême sud algérien. La réussite de cette reproduction dépendra des effectifs acridiens et des conditions écologiques qui règneront dans ces régions;
- Si ces conditions sont très favorables il y aura formation de bandes larvaires et d'essaims.

***Octobre 2004 à mai 2005***

Si les populations issues de la reproduction estivale ne sont pas maîtrisées, les essaims formés dans les pays du Sahel envahiront les pays d'Afrique du nord-ouest à partir d'octobre et l'invasion se généralisera.

33. Les délégués ont félicité le Secrétariat de la CLCPRO pour la qualité de la synthèse de la situation acridienne et de la présentation qui en a été faite.
34. Au terme d'un débat riche et fructueux sur les différents volets qui ont marqué la campagne, les délégués recommandent :
- ***de renforcer les dispositifs d'intervention des pays par l'acquisition de véhicules tout-terrain ;***
  - ***de compléter ces dispositifs par des appuis à fournir d'abord sur le plan régional et ensuite international sur la base des plans d'action préparés au cours de la présente Réunion ;***
  - ***de constituer un stock de sécurité en pesticides au niveau de chacun des pays de la région ;***
  - ***de créer, au niveau du Fonds fiduciaire de la Commission, un « Fonds d'urgence » pour l'acquisition de pesticides, fonds qui sera alimenté annuellement d'un montant de l'ordre de 30 000 \$ E.-U. ; la participation des partenaires au développement à ce Fonds est fortement sollicitée ;***

- *d'assurer rapidement la formation du personnel nouvellement engagé dans la lutte antiacridienne ;*
  - *d'intensifier l'échange régulier d'information entre les pays de la région, la FAO, la CLCPRO et les différentes régions ;*
  - *à nouveau, d'utiliser, pour les échanges d'information, le canevas adopté à cet effet par la Commission ;*
  - *de créer une cellule d'information au niveau de chaque unité nationale de lutte antiacridienne ;*
  - *d'examiner la mise en place d'un mécanisme adapté pour faire face aux situations d'urgence ;*
  - *d'organiser des prospections conjointes entre les différents pays.*
35. Les participants demandent à la FAO d'examiner avec les fournisseurs de pesticides, à l'occasion de la prochaine réunion du Groupe consultatif sur les pesticides, la possibilité de créer une « banque des pesticides ».
36. Par ailleurs, le Secrétaire de la CRC a fait un exposé sur la situation acridienne dans la Région centrale. Cette situation s'est développée principalement au Soudan, en Egypte et en Arabie Saoudite, qui a connu la plus importante activité. Une solidarité intra-régionale a également été enregistrée dans cette région. Cette solidarité s'est matérialisée par un don de 2 000 000 \$ E.-U. accordé par l'Arabie Saoudite au Soudan. Les participants se félicitent de cette solidarité régionale et remercient le Secrétaire de la CRC pour les informations fournies et la clarté de sa présentation.
37. Dans le but d'évaluer les besoins nécessaires pour faire face à l'évolution future de la situation acridienne au niveau des pays de la région, les participants ont chargé un groupe de travail d'établir un plan d'action prévisionnel pour chacun des pays couvrant la période entre août 2004 et juin 2005 (annexe 4).
38. Des plans d'action prévisionnels pour la saison estivale (juillet-août à octobre-novembre 2004) avaient déjà été élaborés par le Mali, la Mauritanie et le Niger pour différents scénarios d'intervention. Ces plans ont été harmonisés et synthétisés de manière à présenter un tableau récapitulatif des besoins selon trois hypothèses : basse, moyenne et haute, correspondant à des superficies croissantes à traiter.
39. Les chiffres indiqués dans l'hypothèse basse correspondent aux budgets préparés par le Mali, la Mauritanie et le Niger ; les coûts à l'hectare sont respectivement de l'ordre de 30, 19 et 16 \$ E.-U. pour tenir compte des indispensables équipements à acquérir. Les hypothèses moyennes et hautes ont été calculées sur la base de 10 \$ E.-U. à l'hectare.

## Plan d'urgence prévisionnel pour les pays d'Afrique de l'ouest Période estivale 2004

| Pays         | Hypothèse basse       |                  | Hypothèse moyenne     |                  | Hypothèse haute       |                  |
|--------------|-----------------------|------------------|-----------------------|------------------|-----------------------|------------------|
|              | Nombre d'ha à traiter | Coût (1000 \$US) | Nombre d'ha à traiter | Coût (1000 \$US) | Nombre d'ha à traiter | Coût (1000 \$US) |
| Mali         | 100 000               | 3070             | 300 000               | 5070             | 800 000               | 10070            |
| Mauritanie   | 300 000               | 5630             | 500 000               | 7630             | 800 000               | 10630            |
| Niger        | 250 000               | 3970             | 500 000               | 6470             | 1 000 000             | 11470            |
| Sénégal      | 100 000               | 3970             | 200 000               | 4970             | 300 000               | 5970             |
| Tchad        | 50 000                | 1800             | 100 000               | 2300             | 150 000               | 2800             |
| <b>Total</b> | <b>800 000</b>        | <b>18 440</b>    | <b>1 600 000</b>      | <b>26 440</b>    | <b>3 050 000</b>      | <b>40 940</b>    |

N.B. Aucun plan d'action n'étant disponible pour le Sénégal et le Tchad, des estimations ont été faites sur la base des chiffres utilisés par les autres pays de la Région.

40. Concernant le plan d'urgence prévisionnel établi pour les pays d'Afrique du nord-ouest pour la période hiverno-printanière 2004-2005, les prévisions pour les trois hypothèses ont été calculées sur la base de 20 \$ E.-U. par hectare.

## Plan d'urgence prévisionnel pour les pays d'Afrique du nord-ouest Période hiverno-printanière 2004-2005

| Pays         | Hypothèse basse       |                  | Hypothèse moyenne     |                  | Hypothèse haute       |                  |
|--------------|-----------------------|------------------|-----------------------|------------------|-----------------------|------------------|
|              | Nombre d'ha à traiter | Coût (1000 \$US) | Nombre d'ha à traiter | Coût (1000 \$US) | Nombre d'ha à traiter | Coût (1000 \$US) |
| Algérie      | 500000                | 10000            | 800000                | 16000            | 1000000               | 20000            |
| Libye        | 200000                | 4000             | 600000                | 12000            | 800000                | 16000            |
| Maroc        | 500000                | 10000            | 1000000               | 20000            | 1500000               | 30000            |
| Tunisie      | 100000                | 2000             | 250000                | 5000             | 500000                | 10000            |
| Mauritanie   | 100000                | 2000             | 250000                | 5000             | 500000                | 10000            |
| <b>Total</b> | <b>1 400 000</b>      | <b>28 000</b>    | <b>2 900 000</b>      | <b>58 000</b>    | <b>4 300 000</b>      | <b>86 000</b>    |

### Coopération régionale et internationale

41. Le Secrétariat a présenté une rétrospective des activités de la CLCPRO dans le domaine de la coopération entre les pays de la région et avec les différents partenaires au développement (annexe 5).

42. Il a rapporté l'extraordinaire élan de solidarité bilatérale et régionale qui s'est manifesté au cours de la recrudescence. D'importants appuis ont été apportés par l'Algérie et le Maroc à la Mauritanie, au Mali et au Niger, estimés à environ 2 500 000 \$ E.-U. Une bonne partie de cette aide a été coordonnée et/ou motivée par la CLCPRO qui a, en outre, contribué au financement de certaines activités sur son propre Fonds.

43. Il a rappelé aussi les différentes contributions de la FAO (près de 1 800 000 \$ E.-U.), notamment sous forme de Projets de coopération technique (PCT) nationaux au profit de la Mauritanie et du Maroc et de PCT régionaux dont ont bénéficié plusieurs pays de la région.

44. Les appuis financiers apportés aux pays de la région par l'USAID, l'Espagne, l'Italie, la Norvège, la Corée du Sud et l'Union Européenne sont évalués à environ 5 000 000 \$ E.-U.

45. Le Secrétariat a également informé les participants qu'un Projet régional d'urgence de 2 000 000 \$ E.-U. est en cours de finalisation par la BAD et sera bientôt soumis pour approbation à son Conseil d'Administration.
46. Il a indiqué que des contacts ont eu lieu avec la BID en avril 2004, à Jeddah, et que cette institution a manifesté son intérêt à apporter un appui à l'effort de lutte entrepris dans la région. Des démarches sont actuellement menées par la FAO afin de concrétiser cette action.
47. Les représentants du Siège de la FAO à la Réunion ont informé les participants que le Japon a décidé d'accorder un don de 3 000 000 \$ E.-U. au profit du Mali, de la Mauritanie et du Tchad.
48. Ils ont précisé que la FAO a introduit dans tout projet d'assistance des volets relatifs à l'impact des pesticides sur la santé humaine et sur l'environnement, à l'estimation des dégâts et à l'évaluation de l'efficacité des traitements.
49. La Mauritanie a exprimé ses vifs remerciements au Maroc et à l'Algérie pour l'appui généreux et rapide qu'elle a reçu de ces deux pays. Elle a également remercié la FAO, la CLCPRO, l'USAID, l'Italie, la Norvège et l'UE pour leurs appréciables contributions.
50. Le Mali et le Niger ont également remercié le Maroc, l'Algérie, la FAO, la CLCPRO et l'USAID pour les appuis fournis à leurs pays.
51. Au terme d'une discussion fructueuse, les délégués recommandent :
  - *au Secrétariat d'adresser, au nom du Comité exécutif, une lettre de remerciements à l'Algérie et au Maroc pour leur appui considérable à la campagne de lutte contre le Criquet pèlerin ;*
  - *d'inviter les pays de la région à poursuivre les efforts de solidarité régionale pour la mise en œuvre des plans d'action des pays du Sahel pendant la période de reproduction estivale ;*
  - *d'inviter les pays de la région à créer un « Fonds d'urgence spécifique à la lutte contre le Criquet pèlerin » ;*
  - *de prendre en considération la mise en œuvre de programmes de suivi des impacts des pesticides sur la santé humaine et l'environnement.*

## **Modalités d'harmonisation des activités de la CLCPRO et d'EMPRES-RO**

52. Le Secrétariat a exposé les avantages et les contraintes relatives à la gestion simultanée des activités de la CLCPRO et d'EMPRES-RO. Sans remettre en question l'unicité de la responsabilité des deux entités, il a proposé au Comité exécutif d'engager une réflexion sur la manière de faciliter la réalisation de l'ensemble des activités (annexe 6).
53. Les participants ont souligné l'importance des activités générées par les deux entités et recommandent :
- *à la FAO d'étudier la possibilité de renforcer le Secrétariat en personnel technique ;*
  - *d'examiner l'éventualité de tenir simultanément les réunions du Comité exécutif et celles des Chargés de liaison EMPRES-RO.*

## **Programme de formation**

54. Le secrétariat de la Commission a insisté dans sa présentation sur la nécessité pour chaque unité de lutte antiacridienne de disposer en permanence d'un minimum de cadres, de techniciens et d'agents qualifiés et expérimentés.
55. Il a souligné que quatre pays seulement (Mali, Niger Tchad et Sénégal) ont fait parvenir au Secrétariat les formulaires de recensement des compétences existantes dans les pays et leurs besoins en formation, suite à la recommandation de 2<sup>ème</sup> réunion des chargés de liaison tenue à Agadir en décembre 2003. Les formulaires de la Mauritanie ont été remis au Secrétariat au cours de la Réunion.
56. Cependant, les besoins exprimés concernent davantage des thèmes se rapportant à la protection des végétaux en général qu'au volet acridien. Pour cette raison, il a invité tous les pays à transmettre les formulaires dûment remplis en donnant les orientations nécessaires aux cadres et techniciens concernés. A cet effet, il a proposé l'organisation, au niveau de chacun des pays, d'un atelier pour définir les besoins et les thèmes en matière de formation. Il a proposé pour l'organisation de ces ateliers la contribution financière de la Commission à concurrence d'un montant de l'ordre de 1 000 à 1 500 \$ E.-U.
57. Il a rappelé par ailleurs que l'élaboration d'un plan de formation est prévue dans le cadre du programme EMPRES-RO ainsi que le financement de consultations inhérentes à la formation. Il a proposé de recourir, dès la mise en vigueur du projet BAD, à la consultation d'un expert pour l'élaboration dudit plan.
58. Il a informé l'assistance en formations doctorales en cours de réalisation par MM. Mohamed Abdallahi Ould Babah (Mauritanie) et Mamadou Abdou (Niger) financées respectivement par la CLCPRO et le DLCC, ainsi qu'en formations nationales auxquelles la Commission a contribué.
59. A la lumière des enseignements tirés de l'actuelle campagne, il a proposé plusieurs thèmes de formation sur la base des insuffisances constatées lors de la recrudescence en cours (annexe 7).
60. Le Responsable du Groupe Acridiens a signalé la nécessité de procéder à des évaluations sur le terrain des formations réalisées.

61. Par ailleurs, le Secrétaire de la CRC, a informé les participants du « Diplôme » en lutte antiacridienne assurée par l'Université de Khartoum et a invité les pays de la Région occidentale à proposer des candidatures à cette formation. Le Secrétaire de la CRC a également informé les participants de l'existence d'un manuel de formation et d'un support didactique qu'il a offert de transmettre au Secrétariat de la CLCPRO et aux pays de la région occidentale.

62. Après débat, les participants recommandent :

- *d'adopter les propositions faites par le Secrétariat et contenues dans le document en annexe 7;*
- *d'engager d'urgence des cycles de formation au niveau national au profit du personnel d'encadrement relevant des structures agricoles en vue de renforcer les dispositifs nationaux d'intervention ;*
- *d'organiser des ateliers régionaux pour la formation des formateurs ;*
- *d'encourager les échanges d'expériences entre les pays membres de la Commission et les autres régions ;*
- *de procéder régulièrement à des évaluations des formations assurées.*

### **Programme de recherche**

63. Le Secrétariat a présenté la situation des activités réalisées par la CLCPRO dans le domaine de la recherche (annexe 8). Il a mis en exergue les insuffisances des connaissances scientifiques et techniques pour expliquer les phénomènes qui ont généré la recrudescence / invasion en cours. Il a en outre soulevé plusieurs interrogations sur les raisons de l'évolution rapide d'une telle recrudescence et le degré de transformation phasaire ainsi que les performances biologiques de l'insecte.

64. Il a rappelé la nécessité de mettre en œuvre les recommandations de la consultation sur la recherche scientifique dans la région, réalisée par la CLCPANO sur les thèmes prioritaires relatives notamment au développement de nouvelles technologies (techniques d'application, transmission de l'information, localisation et suivi des déplacements des équipes de prospection), à l'impact économique du fléau acridien et au développement de nouvelles méthodes de lutte alternatives.

65. Il a rappelé les acquis de la CLCPRO dans le domaine de la recherche, y compris la disponibilité de la station régionale de recherche d'Akjoujt, la possibilité de financements par la Commission de projets nationaux de recherche à hauteur de 15 000 \$ E.-U. et de l'instauration du prix de la CLCPRO pour le meilleur projet (3 000 \$ E.-U. tous les deux ans). A ce sujet, le Secrétariat a relevé que tous ces acquis ne sont pas encore opérationnels faute de moyens (station d'Akjoujt) et de propositions.

66. Il a souligné enfin que la recrudescence actuelle constitue une opportunité pour que la FAO examine la possibilité de créer des centres régionaux de recherche dans l'aire d'habitat du Criquet pèlerin.

67. Le Responsable du Groupe Acridiens a souligné l'importance de rendre pleinement opérationnelle la Station de recherche d'Akjoujt.

68. Après discussion, les participants recommandent :

- *d'accorder une attention particulière aux axes de recherche prioritaires, dont l'étude des impacts sur l'environnement ;*
- *d'engager des thèmes de recherche pratiques de terrain, notamment durant la recrudescence en cours ;*
- *de renforcer les capacités de la station de recherche d'Akjoujt ;*
- *de poursuivre les programmes expérimentaux à grande échelle avec le Metarhizium, les dérégulateurs de croissance et d'autres alternatives afin d'élargir la gamme des insecticides disponibles notamment pour les traitements en barrières ;*
- *aux pays ayant réalisé ce type d'expérimentation de diffuser les rapports afférents ;*
- *d'inviter instamment les pays membres à soumettre des projets de recherche à financer par la CLCPRO ;*
- *d'inviter la FAO à examiner la possibilité de créer des centres régionaux de recherche sur le Criquet pèlerin, sous réserve de la pleine opérationnalité de la Station d'Akjoujt.*

### **Affectation des véhicules des Equipes d'Intervention en Région occidentale**

69. Le Secrétariat a présenté un état des lieux des véhicules des Equipes d'Intervention en Région occidentale (EIRO) basés en Algérie et a souligné l'importance et le rôle joué par ces équipes sur le plan régional depuis plusieurs années. Elles ont contribué à la maîtrise de la situation acridienne au Mali et au Niger en novembre 2003.

70. Après discussion, les participants recommandent :

- *d'adresser leurs vifs remerciements au Gouvernement algérien pour les efforts consentis pour la maintenance et l'entretien des véhicules composant les Equipes d'Intervention en Région Occidentale (EIRO) ;*
- *de maintenir les véhicules de ces équipes sous la responsabilité de la CLCPRO ;*
- *d'inviter les pays de la région ainsi que les donateurs à renforcer le parc automobile des EIRO.*

### **Divers**

#### **Projets de Logo et de la page Web de la CLCPRO**

71. Le Secrétariat a présenté ces deux projets et expliqué la manière dont ils ont été conçus. Les participants les ont globalement appréciés. Ils ont toutefois formulé quelques remarques sur le plan de la forme et demandé au Secrétariat d'en tenir compte dans l'élaboration des propositions qui seront soumises pour approbation à la 3<sup>ème</sup> Session de la Commission.

## **Date et lieu de la prochaine réunion**

72. Le délégué de la Libye a confirmé l'invitation de son pays à abriter conjointement la 3<sup>ème</sup> Session de la CLCPRO et la 2<sup>ème</sup> Réunion de son Comité exécutif en mai 2005. Les dates exactes de cette Session seront fixées conjointement par le pays-hôte, la FAO et le Secrétariat de la Commission.

73. Les participants ont tenu à remercier vivement le délégué de la Libye pour cette invitation.

## **Adoption du rapport**

74. Les délégués ont adopté à l'unanimité le rapport de la 1<sup>ère</sup> Réunion du Comité exécutif de la Commission de lutte contre le Criquet pèlerin dans la région occidentale tenue à Niamey, Niger, du 16 au 20 juin 2004.

## **Clôture de la réunion**

75. La clôture de la Réunion a été présidée par le Secrétaire général du Ministère du Développement Agricole au nom du Ministre du Développement rural. Il s'est réjoui des résultats obtenus au terme de la 1<sup>ère</sup> Réunion du Comité exécutif de la CLCPRO. Il a souligné la gravité de la situation acridienne et souhaité que la collaboration régionale et internationale puisse continuer afin de faire face à toute évolution des populations acridiennes.

Au cours de cette séance de clôture, les principaux résultats de la réunion ont également été présentés par le Secrétaire exécutif de la CLCPRO.

Les Délégués ont, de leur côté, remercié vivement le Gouvernement nigérien pour l'accueil chaleureux et la généreuse hospitalité.

## **Remerciements**

76. Les participants à la 1<sup>ère</sup> Réunion du Comité exécutif de la Commission de lutte contre le Criquet pèlerin dans la Région occidentale expriment leur gratitude et leurs remerciements au Gouvernement nigérien, pour l'accueil chaleureux, la généreuse hospitalité ainsi que pour les moyens mobilisés pour la réussite des travaux de la présente réunion.

77. Ils ont exprimé leur reconnaissance au Secrétariat de la Commission pour la qualité des documents de travail qu'il a élaborés et pour la clarté des exposés présentés.

78. Ils remercient le Responsable du Groupe Acridiens de la FAO pour sa participation active aux travaux de la Réunion ainsi que le Fonctionnaire Acridologue pour sa contribution.

79. Les participants ont également remercié vivement la FAO pour l'intérêt qu'elle accorde aux activités de la CLCPRO et pour les efforts déployés pour aider les pays de la région à faire face à la recrudescence/invasion du Criquet pèlerin qui a prévalu en 2003 et 2004.

80. Ils ont également remercié le Président et le Vice-président de la Réunion pour la façon dont ils ont mené les débats, ce qui a contribué au bon déroulement des travaux.

81. Les participants ont aussi remercié le Secrétaire de la CRC pour sa participation active aux travaux de la Réunion, ainsi que le NPO EMPRES pour sa grande contribution à

l'organisation de la campagne antiacridienne en Mauritanie et l'appui fourni à d'autres pays de la région.

82. Ils ont loué les efforts considérables fournis par le Maroc et l'Algérie dans le cadre de la solidarité régionale.

83. Ils ont remercié les bailleurs de fonds pour leur appui à la lutte antiacridienne.

84. Ils remercient vivement tous ceux qui ont contribué à l'organisation de la réunion ainsi que les interprètes.

### **Nécrologie**

85. Les participants ont appris avec tristesse le décès de certains cadres et agents de la lutte antiacridienne en Algérie, au Mali, au Maroc et en Mauritanie et ont présenté leurs sincères condoléances aux familles des défunts.

## ANNEXES

1. Rapport sur les activités du Secrétariat de juin 2003 à mai 2004
2. Modalités d'élection des membres du Comité exécutif
3. Situation du Criquet pèlerin de juin 2003 à mai 2004
4. Plans d'urgence prévisionnels en Région Occidentale
5. Assistance internationale à la recrudescence/invasion du Criquet pèlerin
6. Modalités d'harmonisation des activités de la CLCPRO et EMPRES/RO
7. Programme de formation
8. Programme de recherche
9. Liste des participants

## Rapport sur les activités du Secrétariat de juin 2003 à mai 2004

### 1- Introduction

Le deuxième semestre de 2003 et le premier de 2004 ont été particulièrement caractérisés par la recrudescence/invasion du Criquet pèlerin dans la Région occidentale. Bien que prévue par le Secrétariat de la CLCPRO depuis septembre 2003, l'explosion démographique des populations acridiennes, leur transformation phasaire d'une étonnante rapidité et leur très large répartition dans l'espace et dans le temps ont surpris tout le monde par leur ampleur. En outre, c'est la première fois, dans l'histoire connue, qu'une si rapide et importante recrudescence/invasion se produise dans la Région Occidentale sans apport de populations allochtones de la Région Centrale.

De ce fait, le Secrétariat a consacré la quasi-totalité de son temps à la gestion de la situation acridienne qui a prévalu dans la région entre août 2003 et aujourd'hui. Il n'a cependant pas perdu de vue l'exécution de la majorité des recommandations de la 2<sup>ème</sup> Session de la CLCPRO et le suivi des activités d'EMPRES-RO.

### 2- Principales activités réalisées de juillet 2003 à mai 2004

Au cours de la période considérée, les principales activités réalisées par le Secrétariat de la Commission sont résumées ci-après :

#### *2.1. Coordination des activités antiacridiennes dans la Région*

Le Secrétariat a joué un rôle important dans le suivi de la situation acridienne au niveau de la région, l'analyse de son évolution et la réflexion sur les dispositions à prendre pour y faire face. Dans ce cadre, des contacts quasi-quotidiens étaient entrepris avec le Président de la Commission, les différents Responsables de la lutte antiacridienne des pays membres, le siège de la FAO et le NPO EMPRES. Le Secrétariat a entrepris successivement les actions ci-après :

- Incitation des pays de la ligne de front (Mauritanie, Mali, Niger et Tchad) à finaliser leur plan d'action pour la campagne estivale 2003;
- Validation de ces plans d'action et recherche des financements requis pour leur mise en œuvre; ce qui fût fait à partir de juillet 2003 grâce au financement de la FAO et de la CLCPRO;
- Suivi quasi quotidien de l'évolution des conditions écologiques et des opérations de prospection et de lutte réalisées dans les pays de la région depuis août 2003;
- Appel aux pays concernés, lors de la 37<sup>ème</sup> Session du Comité FAO de Lutte contre le Criquet pèlerin (DLCC), en vue de rester vigilants eu égard au risque de voir se développer une recrudescence dans la région dès novembre 2003;

- Incitation de la Mauritanie, du Mali et du Niger, en novembre 2003, à réviser leurs plans d'action suite aux augmentations des effectifs de populations acridiennes et du début de la transformation phasaire dans les trois pays. La CLCPRO a contribué aussi à la recherche des financements des plans révisés, ce qui a pu être réalisé par le truchement des fonds de l'USAID mis à la disposition du siège de la FAO;
- Discussion, fin octobre 2003, avec les Autorités algériennes du renforcement des dispositifs de lutte au Mali et au Niger et envoi de 4 véhicules Unimog de la CLCPRO (3 au Mali et 1 au Niger), équipés de pulvérisateurs fournis par l'Algérie et conduits par un personnel algérien. Ce renforcement a été réalisé dès novembre 2003 sur financement de la CLCPRO pour une durée de 45 jours. L'Algérie a en outre accordé à ces pays un don en pesticides de 7.000 litres (5.500 pour le Niger et 1.500 pour le Mali). Ce renforcement a permis de contribuer grandement à la maîtrise de la situation acridienne au Mali;
- Discussion, dès début décembre 2003, avec les Autorités algériennes et marocaines du renforcement du dispositif d'intervention en Mauritanie. Grâce au financement de la FAO (USAID) et de la CLCPRO, 2 équipes algériennes de prospection et de lutte et 2 autres marocaines ont été dépêchées fin décembre en Mauritanie pour une période de 50 jours. D'importantes quantités de pesticides ont également été fournies par ces deux pays à la Mauritanie;
- Organisation et participation à la 2<sup>ème</sup> Réunion des Chargés de liaison EMPRES-RO (Agadir, 15-19/12/2003) au cours de laquelle le point a été fait, entre autres, sur la situation acridienne qui prévaut dans la région et les besoins nécessaires pour y faire face;
- Réalisation, par le Secrétaire exécutif de la CLCPRO, d'une mission d'évaluation de la situation acridienne en Mauritanie entre le 23/12/03 et le 07/01/04. Cette mission a permis de faire le point sur la gravité de la situation et estimé la superficie infestée dans ce pays à environ 300.000 ha;
- Alerte immédiate de la FAO, de l'Algérie et du Maroc sur le danger de voir la recrudescence se transformer en invasion au niveau de la région et incitation du Gouvernement mauritanien à mobiliser davantage de moyens pour tenter de maîtriser la situation. Cette sensibilisation s'est traduite par un élan de solidarité régionale extraordinaire qui a abouti à des apports bilatéraux en moyens humains et matériels considérables (environ 2.400.000 \$EU) de la part de l'Algérie et du Maroc au profit de la Mauritanie, qui a elle-même mobilisé d'importantes ressources matérielles et financières estimées à 1.000.000 \$EU. La FAO a contribué pour sa part à hauteur de 200.000 \$EU supplémentaires;
- Participation en février 2004 au siège de la FAO à Rome à une réunion d'urgence pour discuter de la situation acridienne et des mesures prises et celles à prendre pour y faire face. Un appel de la FAO à la Communauté internationale, d'un montant de 9.000.000 \$EU a été lancé estimant les besoins immédiats pour renforcer le dispositif antiacridien en Mauritanie (3.650.000 \$EU) et ceux de la prochaine campagne estivale dans les quatre pays de la ligne de front (2.350.350 \$EU pour la Mauritanie et 3.000.000 \$EU pour le Mali, le Niger et le Tchad);
- Présentation par le Président et le Secrétaire exécutif de la Commission aux Responsables de la FAO à Rome (19-20/02/04) des décisions et recommandations de la 2<sup>ème</sup> Session de la CLCPRO, tenue en juin 2003 à Alger, et discussion de la situation acridienne;
- Recherches d'autres appuis auprès de la Libye et de la Tunisie pour combler le manque de pesticides en Mauritanie;
- Envoi, début mars 2004, par le biais du Bureau Sous-régional de la FAO à Tunis, d'une alerte officielle aux Autorités tunisiennes et libyennes en vue de les informer de l'évolution de la situation acridienne dans la région et les inviter à prendre, à titre

préventif, les mesures nécessaires pour faire face aux éventuelles infiltrations d'essaims dans leurs territoires;

- Participation, à la demande de la FAO, à l'organisation d'une réunion locale des bailleurs de fonds au Maroc et à l'évaluation de la situation acridienne dans certaines régions de ce pays (08-18/03/2004);
- Participation, à la demande de la FAO, et en compagnie du Chef du Groupe Acridiens, à une deuxième mission d'évaluation de la situation acridienne en Mauritanie (18-28/03/2004). Fin mars 2004, la superficie encore infestée de bandes larvaires et d'aîlés (en groupes ou en essaims) dans le Tiris Zemmour (nord du pays) a été estimée à environ 100.000 ha;
- Discussion début avril 2004 avec la BAD d'une éventuelle contribution d'urgence aux pays affectés. Un Projet est en cours de finalisation pour appuyer huit pays de la RO (Algérie, Mali, Maroc, Mauritanie, Niger, Sénégal, Tchad et Tunisie);
- Participation à la 24<sup>ème</sup> Session de la Commission de lutte contre le Criquet pèlerin dans la Région Centrale (CRC) tenue à Jeddah en avril 2004. L'occasion a été saisie pour décrire au Ministre saoudien de l'Agriculture la situation acridienne en Région occidentale et solliciter son appui pour les pays du Sahel, notamment la Mauritanie. En outre, une rencontre avec différents responsables de la BID a permis de les sensibiliser pour une éventuelle contribution urgente de cette Institution aux pays de la région qui en feraient la demande;
- Participation début mai 2004 à Nouakchott à la réunion du Groupe Technique du Comité FAO de lutte contre le Criquet pèlerin (DLCC) sur " les plans d'action prévisionnels pour la lutte antiacridienne";
- Visite de la Tunisie et de la Libye en vue de discuter avec les Responsables nationaux de la situation acridienne et évaluer son évolution sur le terrain.

## ***2.2. Autres activités du Secrétariat***

- Contribution à la formulation des PCT/FAO au profit de la Mauritanie, du Maroc et des PCT/FAO régionaux destinés à différents pays de la région;
- Contribution à la satisfaction des conditionnalités pour la mise en vigueur du Don de la BAD au profit d'EMPRES-RO;
- Finalisation et publication des versions arabe et française des Rapports de la 2<sup>ème</sup> Session de la CLCPRO (Alger, Algérie, 09-12/6/2004), de la 24<sup>ème</sup> Session de la CLCPANO (Alger, Algérie, 07-08/6/2004) et de la 2<sup>ème</sup> Réunion des Chargés de liaison EMPRES-RO (Agadir, Maroc, 15-19/12/2004);
- Préparation du Logo de la CLCPRO;
- Préparation de la Page Web de la CLCPRO;
- Contribution à la formation nationale en Algérie, organisée à l'INPV du 06 au 08/10/2003 sous le thème "Problématique du Criquet pèlerin et la stratégie de lutte";
- Contribution à la préparation de la formation nationale sur "Techniques de prospection et de lutte contre le Criquet" tenue à Ben Ghazi, Libye du 27/03 au 03/04/2004;
- Contribution à la préparation de la formation nationale sur "Gestion de l'information acridienne (Utilisation nouvelle fiche de prospections, GPS, eLocust, Access)" tenue à Dakar, Sénégal, du 24 au 29/5/2004 et encadrée par le NPO EMPRES;
- Préparation des documents de travail et contribution à l'organisation de la 1<sup>ère</sup> Réunion du C. Ex. de la CLCPRO (Niamey, Niger, 16-20/6/04);
- Analyse et diffusion de toute information utile.

### 3. Suivi des recommandations de la 2<sup>ème</sup> Session de la CLCPRO

Sur les 35 recommandations de la 2<sup>ème</sup> Session de la CLCPRO, quatre n'ont pu être réalisées:

**R-8:** Malgré les nombreuses démarches du Secrétariat et des pays concernés, la prospection conjointe Libye-Egypte n'a pu être réalisée jusqu'à présent. La Libye, souhaite établir préalablement une convention de coopération avec l'Egypte dans le domaine de la lutte antiacridienne.

**R-12:** L'engagement de la Libye à contribuer au financement du Programme EMPRES-RO est toujours attendu, en dépit des efforts déployés par M. Aliesh et les multiples rappels du Secrétariat qui a, en outre, effectuée une mission à ce sujet en octobre 2003. Cette question a été de nouveau soulevée avec insistance auprès de M. Aliesh lors de la récente mission effectuée en Libye.

**R-17:** Faute de temps, le Secrétariat n'a pu engager les consultations devant aboutir à l'élaboration de l'état des lieux sur les recherches au Mali, Niger, Sénégal et Tchad.

**R-26:** Le Groupe Acridiens n'aurait pas encore engagé avec les services financiers du siège les discussions sur l'application différentielle des frais de gestion prélevés sur le Fonds Fiduciaire de la Commission selon le type de rubriques du budget.

Les détails du suivi des recommandations figurent dans le document spécifique joint à cette note.

#### 4 - Missions du Secrétaire de la CLCPRO entre juin 2003 et mai 2004

- ➔ **Beyrouth (Liban), 13-19/07/2003 :** Participation à la 25<sup>ème</sup> Réunion du Comité exécutif de la Commission de lutte contre le Criquet pèlerin dans la Région Centrale (CRC).
- ➔ **Paris (France), 28-30/07/2003 :** Participation à la Réunion des donateurs sur le Programme EMPRES en Région Occidentale.
- ➔ **Rome (Italie), 18-27/09/2003 :** Participation à la 37<sup>ème</sup> Session du Comité FAO de Lutte contre le Criquet pèlerin (DLCC).
- ➔ **Benghazi (Libye), 11-19/10/2003:** Participation au 8<sup>ème</sup> Congrès Arabe de Protection des Plantes et discussion avec les Responsables libyens sur la concrétisation de la contribution de la Libye au programme EMPRES RO.
- ➔ **Agadir (Maroc), 11-23/12/2003:** Contribution à l'organisation et participation à la 2<sup>ème</sup> Réunion des Chargés de liaison du Programme EMPRES en Région Occidentale, tenue à Agadir (Maroc) du 15 au 19/12/2003.
- ➔ **Mauritanie, 23/12/2003 - 08/01/2004:** Evaluation de la situation acridienne qui prévaut en Mauritanie et des dispositions et mesures à prendre pour y faire face.
- ➔ **Rome (Italie), 15-22/02/2004:**
  - Participation à la réunion d'urgence du Groupe Acridiens en vue de discuter de la situation acridienne et du fonctionnement du Groupe Acridiens élargi aux fonctionnaires régionaux et de ses priorités.
  - Présentation par le Président et le Secrétaire de la CLCPRO aux Responsables d'AGP des décisions et recommandations de la 2<sup>ème</sup> Session de la CLCPRO et de la 24<sup>ème</sup> Session de la CLCPANO.
- ➔ **Maroc, 08-18/03/04:** Contribution à la préparation et au déroulement de la Réunion locale

des bailleurs de fonds, évaluation de la situation acridienne dans certaines régions infestées par le Criquet pèlerin et discussion avec les Responsables marocains de la situation acridienne et de son évolution sur les plans national et régional.

- **Mauritanie, 18-29/03/2004:** Evaluation de la situation acridienne qui prévaut en Mauritanie notamment dans le Tiris Zemmour et discussion avec certains des donateurs locaux et les Autorités mauritaniennes de l'Appel de la FAO relatif à l'appui de la Communauté internationale aux dispositifs de lutte dans les quatre pays de la ligne de front.
- **Jeddah (Arabie Saoudite), 15-24/04/2004 :** Participation à la 24<sup>ème</sup> Session de la Commission de lutte contre le Criquet pèlerin dans la Région Centrale (CRC).
- **Nouakchott (Mauritanie), 01-09/5/2004:** Participation à la réunion du Groupe Technique du DLCC sur les plans d'action prévisionnels pour la lutte antiacridienne.
- **Tunisie-Libye, 24-30/5/2004:** Visite de la Tunisie et de la Libye en vue de discuter avec les Responsables nationaux de la situation acridienne et évaluer son évolution sur le terrain.

Chacune des missions précitées a fait l'objet d'un rapport (voir document séparé).

## **5. Présentation des décisions et recommandations de la 2<sup>ème</sup> Session de la CLCPRO aux Responsables de la FAO**

Conformément aux closes de l'Accord de création de la CLCPRO, M. Ali Moumen, Président de la Commission, accompagné du Secrétaire, ont présenté aux Responsables d'AGP les décisions et recommandations de la 2<sup>ème</sup> Session de la CLCPRO et de la 24<sup>ème</sup> Session de la CLCPANO, tenues à Alger respectivement les 07-08 et 09-12 juin 2003. M. Moumen a notamment souligné la participation du DG de la FAO à la réunion, l'amélioration des échanges de l'information dans la région par rapport à la dernière invasion, l'importante solidarité intra-régionale et l'efficacité de la coordination assurée par la CLCPRO.

M. Moumen a également informé les responsables d'AGP de sa grande inquiétude vis-à-vis de l'évolution dangereuse de la situation acridienne en région occidentale et spécialement en Mauritanie, malgré les contributions du Maroc, de l'Algérie, de la FAO et d'autres bailleurs de fonds. Il a formulé le besoin urgent d'un appui de la communauté internationale pour faire face à cette évolution.

Les Responsables d'AGP ont assuré le Président et le Secrétaire de la Commission de l'appui de la FAO aux efforts fournis par les pays de la région en vue d'éviter une aggravation de la situation acridienne et mettre en œuvre rapidement le programme EMPRES en Région Occidentale. Ils les ont informé que la FAO a lancé un appel aux bailleurs de fonds le 19/02/2004. Ils ont souligné que l'appui de l'Algérie et du Maroc aux pays affectés par le Criquet pèlerin n'a pas d'équivalent dans le passé.

## **6. Coopération avec la Région centrale**

La coopération entre la Région Occidentale et la Région Centrale, tant au niveau du programme EMPRES qu'entre les deux Commissions, s'améliore et se renforce d'année en année.

En plus de la participation mutuelle des Secrétaires des deux Commissions aux réunions organisées par chacune d'elle, un protocole de coopération et de coordination entre la CLCPRO et la CRC, élaboré par le Secrétariat de la CLCPRO, a été adopté lors de la 24<sup>ème</sup> Session de la CRC en avril 2004. Il devra l'être également par le Comité Exécutif et la 3<sup>ème</sup> Session de la CLCPRO (voir ci-dessous).

**Proposition d'un Protocole de coopération et de coordination  
entre la CLCPRO et la CRC**

La Commission de lutte contre le Criquet pèlerin dans la Région Occidentale (ci-après CLCPRO) et la Commission de lutte contre le Criquet pèlerin dans la Région Centrale (ci-après CRC) :

Vu les Accords portant création de ces deux Commissions sous l'égide de l'Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture (FAO),

Vu la convergence des objectifs auxquels elles tendent,

Vu la complémentarité sur le plan acridien qui existe entre les différentes régions de l'habitat permanent du Criquet pèlerin,

Vu l'importance du rôle qu'elles doivent jouer dans la prévention du fléau acridien,

Vu la nécessité de renforcer la collaboration entre les Etats membres qui les constituent,

Vu le devoir d'éviter les duplications,

Désirant conclure un protocole d'accord de coopération entre elles,

Les deux parties ont convenu de ce qui suit :

- Planifier et développer leurs activités dans le cadre d'une concertation permanente entre leurs deux Secrétariats ;
- Participer mutuellement aux manifestations que chacune d'elles aura à organiser notamment leurs Sessions et les Réunions de leurs Comités Exécutifs ;
- Développer les échanges d'experts et les visites entre les deux régions ;
- Assurer la meilleure circulation possible des informations sur la situation acridienne dans leurs régions respectives entre leurs Etats membres et entre leurs Secrétariats à travers la mise en place d'un réseau de communication fiable et performant ;
- Harmoniser à court terme les méthodes de surveillance et de lutte contre le Criquet pèlerin dans leurs régions respectives ;
- Introduire, développer et vulgariser au niveau de chacun de leurs Etats membres les nouvelles technologies en vue d'asseoir la lutte préventive sur des bases scientifiques ;
- Harmoniser leurs programmes de formation à tous les niveaux et améliorer de façon continue et concertée les contenus de ces programmes et les moyens didactiques pour les dispenser ;
- Mettre en œuvre des programmes de recherches complémentaires selon les compétences, les structures et des moyens appropriés disponibles au niveau des deux régions ;
- Prendre les dispositions utiles pour protéger la santé humaine et l'environnement ;
- Encourager la réalisation de prospections conjointes entre les pays limitrophes des deux régions ;
- Renforcer et développer la collaboration entre les deux Commissions et le Programme EMPRES ;
- Concernant la participation aux diverses manifestations, chacune des deux Commissions prendra en charge les dépenses relatives au personnel qui en relève ;
- Le financement des activités qui seront organisées de manière conjointe sera arrêté d'un commun accord.

## **Modalités d'élection des membres du Comité Exécutif**

### **Introduction**

Lors de sa 2<sup>ème</sup> Session, tenue du 09 au 12 juin 2003 à Alger, la Commission a chargé son Comité exécutif de définir les modalités d'élection de ses membres lors de sa première réunion, et de les soumettre pour approbation à la 3<sup>ème</sup> Session de la Commission.

A titre de rappel, l'Accord portant création de la Commission stipule dans son article XI:

1. Il est créé un Comité exécutif constitué de spécialistes des questions acridiennes de cinq des États Membres de la Commission élus par la Commission selon des modalités établies par elle. Le Comité exécutif élit son président et son vice-président parmi ses membres. Le président et le vice-président restent en fonction jusqu'au début de la Session ordinaire du Comité suivant, celle au cours de laquelle ils ont été élus; ils sont rééligibles.
2. Le Comité exécutif se réunit au moins deux fois dans l'intervalle de deux sessions ordinaires de la Commission; l'une de ces deux sessions du Comité exécutif se tient immédiatement avant chaque Session ordinaire de la Commission; le président du Comité exécutif, en accord avec le président de la Commission, convoque les sessions du Comité exécutif.

L'article XII dudit accord précise les fonctions du Comité exécutif. Le Comité exécutif:

- a. présente à la Commission des propositions concernant l'orientation des activités de celle-ci ;
- b. soumet à la Commission les projets de programme de travail et de budget ainsi que les comptes annuels de la Commission ;
- c. assure l'exécution des politiques et des programmes approuvés par la Commission et prend les mesures qui s'imposent ;
- d. prépare le projet de rapport annuel d'activités de la Commission ;
- e. s'acquitte de toute autre fonction que la Commission peut lui déléguer.

L'article X du Règlement Intérieur précise:

- Le Président et le vice-Président du Comité exécutif sont élus par le Comité parmi ses Membres. Ils restent en fonction jusqu'au début de la réunion suivante du Comité et ils sont rééligibles.
- Le Président du Comité exécutif a les mêmes pouvoirs et obligations à l'égard du Comité que le Président de la Commission à l'égard de celle-ci.
- Conformément aux dispositions du paragraphe 2 de l'article XI de l'Accord, le Président du Comité exécutif, d'accord avec le Président de la Commission, convoque les réunions du Comité Exécutif. Dans l'intervalle de deux réunions ordinaires du Comité Exécutif, le Président remplit aussi toute autre fonction qui peut lui être confiée par le Comité.
- Le Secrétaire de la Commission est Secrétaire du Comité exécutif.
- Le Comité Exécutif peut établir les groupes de travail qu'il estime nécessaires.
- La procédure au sein du Comité exécutif et des groupes de travail est régie *mutatis mutandis* par le Règlement Intérieur de la Commission.
- Au sein du Comité exécutif, le quorum est constitué par la majorité des Membres du Comité.
- Les décisions du Comité Exécutif sont prises à la majorité des voix exprimées, chaque Membre du Comité disposant d'une voix.
- Les réunions du Comité exécutif se tiennent à huis clos à moins qu'il n'en soit décidé autrement par la Commission.

## Modalités d'élection des membres du Comité exécutif

Le choix ou l'élection des membres du Comité exécutif n'est pas aisée. Lors de la 2<sup>ème</sup> Session de la Commission, une longue discussion avait été engagée avant d'opter pour l'élection par "**ordre alphabétique**". Au cours de la dernière Session de la Commission de lutte contre le Criquet pèlerin dans la Région Centrale (CRC), tenue en avril 2004 à Jeddah, la même difficulté était relevée et les participants avaient finalement opté pour la solution suivante:

- Maintenir de façon permanente dans le Comité les 3 pays de la ligne de front;
- Choisir les autres membres par élection à bulletin secret des pays qui aurait présenté, lors de la Session, leur candidature pour devenir membre du Comité.

Au vu de ce qui précède, le Secrétariat de la CLCPRO propose les modes d'élection suivants (d'autres propositions peuvent être faites par les participants à la présente réunion):

- 1) Procéder de la même manière que la CRC; dans ce cas il faut définir les pays de la ligne de front qui seraient membres permanents.
- 2) Sans maintenir permanents certains membres, procéder à l'élection à bulletin secret pour remplacer les sortants (2, 3 ou 4 sur les 5) au bout de deux ans, sachant qu'il est indispensable de garder certains membres pour assurer la continuité.
- 3) Continuer à appliquer le choix par ordre alphabétique; dans ce cas définir le nombre de sortants comme pour le point précédent.
- 4) Procéder au choix des remplaçants par tirage au sort après avoir défini le nombre de sortants comme au point 2).

## **Situation du Criquet pèlerin de juin 2003 à mai 2004**

### **1. Genèse de la recrudescence**

Les importantes précipitations reçues depuis fin juin 2003 et leur très bonne répartition spatio-temporelle ont créé des conditions écologiques exceptionnellement favorables dans la majorité des aires de reproduction estivale de la Région Occidentale. Bien que ses effectifs étaient faibles au début de la campagne estivale 2003 (après 3 années de sécheresse), le Criquet pèlerin a saisi toutes les opportunités qui lui sont offertes pour se multiplier de façon exponentielle, alors que les opérations de lutte ne pouvaient être réalisées pendant plusieurs semaines en raison de la large dispersion des populations acridiennes et de leurs faibles densités. Lors de la 1<sup>ère</sup> quinzaine d'octobre, ces populations solitaires ou en début de transition ont commencé à se regrouper suite au dessèchement progressif du tapis végétal, et l'espoir de les contrôler était devenu réel. Mais les fortes pluies reçues les 21, 22 et 23 du même mois dans les aires de reproduction hiverno-printanière ont faussé tous les calculs.

Eu égard au reverdissement/développement subit du couvert végétal, et à la nette amélioration de l'humidité du sol, l'activité acridienne a, en effet, fortement augmenté et les reproductions se sont multipliées sur de très larges espaces. Le processus de grégarisation s'est accéléré en novembre et décembre et le dispositif de surveillance et de lutte, conçu pour les périodes de rémission ou de début de résurgence, s'est avéré fort insuffisant dans les pays infestés. Malgré les mesures de renforcement de leurs dispositifs, prises par les pays concernés, la FAO, la CLCPRO et certains pays voisins, la situation acridienne a continué à évoluer de façon critique.

Elle s'est aggravée dès février 2004 par l'invasion du Maroc et de l'Algérie par des essaims immatures et matures qui, dès leur arrivée dans les territoires des deux pays respectifs, ont réussi à pondre en dépit de la rapidité avec laquelle ils étaient éliminés. A partir d'avril, le même scénario s'est produit en Tunisie et en Libye.

Une si rapide évolution de la situation du Criquet pèlerin n'avait pas été observée depuis longtemps. Le constat actuel est que le développement de la recrudescence/invasion en cours, dont la forte probabilité a été annoncée par le Secrétariat de la CLCPRO dès septembre 2003 lors de la 37<sup>ème</sup> Session du DLCC, a surpris tout le monde par son ampleur. En outre, c'est la première fois, dans l'histoire connue, qu'une si rapide et importante recrudescence/invasion se produise dans la Région Occidentale sans apport de populations allochtones de la Région Centrale.

L'ampleur de l'infestation a été aggravée par :

- Une très grande dispersion des populations cibles (adultes et larves) sur de très larges espaces et ce, dans tous les pays;
- La succession de façon très régulière de phénomènes pluviométriques importants, entre août 2003 et mai 2004, qui ont concerné tous les biotopes où se trouvaient les

populations acridiennes. Ceci a permis au criquet de se reproduire sans interruption pendant dix mois avec des taux de réussite proches de 100% au point que, durant cette longue période, tous les stades de développement étaient simultanément présents dans les endroits infestés;

- L'inaccessibilité de certaines zones et la fort probable méconnaissance d'autres qui ont constitué un important réservoir du potentiel acridien non détectable. Certaines le sont en raison des difficultés de terrain, et d'autres le sont pour des causes diverses;
- Les zones frontalières ne sont pas également accessibles sur quelques km des deux côtés de la frontière pour les équipes des pays mitoyens;
- L'insuffisance des moyens déployés et des pesticides dans certains pays;
- Les difficultés de terrain sont à l'origine de nombreuses pannes de véhicules et de matériel de pulvérisation ;
- L'insuffisance de l'aide internationale et le retard constaté dans les acquisitions des intrants par le peu de ressources financières mobilisées par la Communauté internationale;
- L'impressionnant développement de la végétation qui a rendu les traitements peu efficaces dans certaines régions.

## **2. Situation acridienne par pays**

L'évolution de la situation du Criquet pèlerin a connu deux phases importantes: celle de la recrudescence entre août et décembre 2003, et celle de l'invasion qui s'est étalée de février à aujourd'hui. Pour cette raison, il a été jugé utile de traiter séparément les périodes août-décembre 2003 et janvier-juin 2004.

### **2.1. Situation acridienne d'août à fin décembre 2003**

#### *Algérie*

Les régions du sud du pays d'est en ouest ont reçu des précipitations à partir d'octobre qui ont généré des conditions écologiques extrêmement favorables au niveau de tous les oueds prospectés des régions de Tamanrasset, Illizi et le nord-ouest de Tindouf et Béchar.

Le dispositif de surveillance et de lutte composé de 08 équipes de prospection/traitement a permis la localisation de populations acridiennes composées essentiellement d'ailés immatures et d'adultes matures à des densités faibles variant de 5 à 30 ind./ha. Seuls deux localités renfermaient des densités assez élevées (3 000 à 4 500 ind./ha). Les populations larvaires de premier stade en mélange avec les adultes ont été signalées en novembre dans la région d'Illizi. En décembre, elles étaient constituées de mélange des stades L1 à L5 à des densités de 60 à 2000 larves par touffe. Leurs superficies variaient de 5 à 310 ha.

Entre octobre et fin décembre 2003, les traitements ont couvert 5 142 ha.

#### *Libye*

Bien que les précipitations étaient plus faibles que dans les autres pays, les conditions écologiques étaient assez favorables à la reproduction du Criquet pèlerin, notamment dans les régions de Nâloût et de El Hamada El Hamra. Des populations d'ailés solitaires ont été signalés à Nâloût et au sud de Ghadames, alors que des adultes grégaires matures épars ont été observés dans le sud-est du pays et dans la région de Ghat qui renfermaient aussi des groupes d'ailés grégaires et des larves entre novembre et fin décembre 2003, 955 ha étaient traités.

## ***Mali***

Durant la saison de mousson, de bonnes pluies sont tombées sur la plupart des zones de reproduction traditionnelles du Criquet pèlerin du nord du Mali. Elles ont permis l'installation d'un couvert végétal au niveau des zones de reproduction estivales de l'Adrar et du Timétrine dès juillet et plus tardivement, à partir d'août, dans le Tamesna.

En novembre, le dessèchement a atteint environ 90% dans la plupart de ces zones à l'exception du nord-ouest du Timétrine. Pendant cette période, une intense activité acridienne était observée dans le Tamesna, notamment à Tagorast et Tin Essako où environ 30 000 ha étaient infestés de bandes larvaires tous stades confondus et d'ailés immatures et matures en accouplement et ponte. Les densités larvaires varient de 0 à 2000 larves/m<sup>2</sup> et les dimensions moyennes de bandes sont de l'ordre de 1980 m<sup>2</sup>. La densité des ailés varie de 1 000 à 4 000 000 individus/ha. Dans l'Adrar-ouest et le Timétrine, un potentiel important de populations solitaires et *transiens* en dispersion était signalé.

Le dispositif de surveillance et de lutte était composé de cinq équipes de prospection/lutte et une de coordination. Ce dispositif a été renforcé de la mi-novembre à fin décembre par 3 camions (Unimog) d'intervention CLCPRO/Algérie. Du 14/10 au 31/12/2003, 36 945 ha ont été traités et la situation acridienne a été maîtrisée.

## ***Maroc***

Le front dépressionnaire qui a sévi sur la partie Ouest de l'aire occidentale de reproduction du Criquet pèlerin du Sénégal jusqu'au sud de l'Atlas au Maroc au début de la troisième décennie d'octobre 2003 a généré des précipitations fortes et inhabituelles et a été accompagné par des incursions d'adultes immatures le long de la frontière Maroc-mauritanienne et Maroc-algérienne. L'activité acridienne s'est intensifiée pendant le mois de novembre, particulièrement dans l'extrême sud marocain où des essaims en début de maturité et d'une importance moyenne ont été interceptés et traités à partir du 08 novembre.

Le dispositif mis rapidement en place était composé de 5 aéronefs, 3 ULM et 57 véhicules (dont 19 de prospection, 21 de traitement et 17 de liaison).

En raison des conditions écologiques très favorables, des reproductions ont pu avoir lieu en dépit des traitements réalisés de façon rapide. Les premières apparitions de larves ont eu lieu fin novembre. Les éclosions se sont alors échelonnées pendant tout le mois de décembre sur des superficies variant entre des milliers de m<sup>2</sup> à des centaines d'hectares. La densité de ses groupements larvaires était forte (1000 larves/m<sup>2</sup>) à moyenne (30 larves/m<sup>2</sup>), ce qui a accentué le processus de grégarisation. Les larves du dernier stade ont été observées à la fin de la deuxième décennie de décembre et l'émergence d'ailés immatures au début de la troisième décennie. Entre le 08 novembre et le 31 décembre 2003, 22.669 ha ont été traités dont 2.588 contre les larves.

## ***Mauritanie***

Les pluies régulières et importantes reçues depuis juin 2003 ont permis l'installation précoce de conditions écologiques exceptionnellement favorables à la multiplication du Criquet pèlerin dans les zones de reproduction estivale et même hiverno-printanière du pays. Les effectifs ont augmenté très rapidement et le processus de grégarisation a été amorcé. Grâce aux fortes

précipitations d'octobre dans le centre et le nord du pays, les reproductions et la grégarisation se sont accélérées de façon anormale dans le Trarza, le Brakna, l'Inchiri, Dakhlet Nouadhibou, Adrar, et le Tiris Zemmour. Des bandes larvaires tous stades confondus, *transiens* à grégaires, et des imagos étaient présents dans la presque totalité des espaces verts sur des centaines de km<sup>2</sup> à des densités très élevées. Les premiers essaims ont été observés à Nouakchott et dans le Trarza début décembre et d'autres étaient en cours de formation dans les autres zones.

A souligner que dans l'Adrar les infestations étaient, pour la plupart, situées dans ou près des cultures (Palmier dattier, Sorgho, Niébé, Pastèque et cultures maraîchères) où des dégâts importants ont été enregistrés.

Il est à préciser que dans le Tiris Zemmour, zone de reproduction hiverno-printanière, les conditions écologiques étaient précocement favorables à la survie et à la multiplication du Criquet pèlerin et les populations acridiennes étaient caractérisées par la présence de bandes larvaires de stades 1 à 4, petites à moyennes (20 m<sup>2</sup> à 5 ha), et d'ailés mûres parfois en accouplement et ponte sur des superficies allant de 2 à 21 ha.

Le dispositif mis en place au début de la campagne était composé de 4 équipes de prospection/traitement. Il a été renforcé par 5 autres équipes mauritaniennes à partir de novembre et 2 équipes algériennes et 2 marocaines en fin décembre.

Malgré le traitement de 82 300 ha à fin décembre 2003, la superficie totale encore infestée en Mauritanie était estimée à environ 300 000 hectares.

### ***Niger***

Les pluies précoces enregistrées le 17 avril 2003 dans le Sahel nigérien y ont occasionné des reproductions du Criquet pèlerin ainsi que dans une bonne partie des aires grégarigènes de l'Air et du Tamesna.

Début septembre 2003, le dessèchement progressif des annuelles a entraîné le regroupement des ailés dans les poches de végétations encore vertes, notamment dans les lits d'oueds et zones d'épandage de l'Air, Irhazer et du Tamesna où la transformation phasaire a donné naissance à des taches et petites bandes larvaires puis à des ailés, sans pour autant qu'il y ait formation d'essaims.

En octobre et novembre, des pontes groupées et des éclosions ont continué à être observées dans les stations de Tézérzaït à l'Ouest du Tamesna. Suite aux pluies reçues à la mi-octobre et l'installation de conditions écologiques favorables, des groupes d'ailés ont fait leur apparition dans le sud-est de l'Air et se sont reproduits plusieurs fois. Le processus de grégarisation a ainsi atteint rapidement un niveau assez avancé.

Le dispositif d'intervention était composé de 4 équipes de prospections/traitement. Il a été renforcé par un camion (Unimog) d'intervention CLCPRO/Algérie et deux équipes des Directions régionales de l'Agriculture. Il a permis de traiter 4 074 ha de taches et bandes larvaires au 31/12/2003.

### *Sénégal*

Les dernières pluies de la saison de mousson ont été enregistrées le 21 Octobre 2003 dans la partie nord du pays. Le sol, humide par endroit, a permis à des ailés en provenance de la Mauritanie fin septembre-début octobre de se reproduire. En novembre, des larves L1 à L5 ont été localisées et étaient solitaires à 80% et transiens à 20% avec des densités de 10 ind./m<sup>2</sup>. Des ailés immatures solitaires étaient également observés. La superficie totale traitée (en novembre) était de 650 ha.

### *Tchad*

Les seules signalisations reçues suite à des prospections réalisées en septembre, indiquaient la présence d'ailés solitaires épars dans les régions de Biltine et de Guereda avec des densités de 30 ind./ha.

### *Tunisie*

La situation acridienne était totalement calme au cours de la période considérée.

## **3.2. Situation acridienne de janvier à début juin 2004**

La situation s'est nettement dégradée en Mauritanie, au Maroc et en Algérie malgré les efforts énormes déployés par les gouvernements des pays concernés et l'appui sans précédent apportés par l'Algérie et le Maroc à la Mauritanie.

En Mauritanie, des bandes larvaires et des essaims ont continué à se former sur de très larges espaces et les essaims ont commencé à migrer vers le nord, à la faveur de vent du sud, pour envahir les deux pays voisins. À partir d'avril, des essaims ont également envahi la Tunisie puis la Libye.

**Les superficies traitées depuis octobre 2003 dans la région s'élèvent à environ 3 200 000 ha d'hectares (tableau en annexe 1).** Les ressources humaines, matérielles et financières mobilisées sont énormes. La lutte contre les larves et les jeunes ailés se poursuit jusqu'à présent.

### *Algérie*

Des pluies légères ont été enregistrées en février dans l'ouest du pays. Elles étaient plus importantes en mars, avril et mai sur la plupart des zones de reproduction printanières situées aux piedmonts sud de l'Atlas. Ces précipitations ont généré des conditions écologiques extrêmement favorables à la reproduction du criquet.

La situation acridienne est restée relativement calme entre début janvier et le 19 février et seuls des ailés dispersés étaient signalés à des densités moyennes de 3 000 ind./ha. Les vents violents survenus les 19 et 20 février dans la région de Tindouf, en provenance du sud et du sud-ouest, ont entraîné dans leur sillage de nombreux groupes et petits essaims immatures (roses) et matures (jaunes) qui se sont répandues sur toute la frange frontalière algéro-marocaine située au dessous du 30<sup>ème</sup> parallèle nord. Les densités de ces populations varient de 100 à 60.000 ind./ha. Les infiltrations d'adultes immatures et surtout matures ont continué jusqu'en avril et les essaims ont progressé vers l'est atteignant les régions, situées au sud de l'Atlas, du centre du pays en mars puis de l'est en avril. Les densités étaient de plus en plus grandes, atteignant 100 à 200 ind./m<sup>2</sup>.

Les premiers accouplements et pontes ont été enregistrés dans la région de Tindouf le 27/02/2004 puis, progressivement, dans toutes les autres régions. Les premières éclosions ont été observées le 27 mars à Tindouf et ont continué à être signalées dans les autres régions. A partir du 08 mai, les signalisations d'essaims ont commencé à diminuer et celles des larves à augmenter. Les premiers ailés roses ont été repérés le 02 mai près de Tindouf.

Le dispositif d'intervention a été renforcé progressivement passant de 15 équipes en février à 56 en mars et 5 hélicoptères. En avril, 157 unités de traitement et 51 de prospection étaient opérationnelles. Début mai 5 avions de traitement ont complété le dispositif.

Les traitements quotidiens ont progressé de mois en mois pour atteindre 15 à 20 000 ha en avril et jusqu'à 22 000 ha en mai. Au 07 juin 2004, 1 033 534 ha ont été traités, 653 780 contre les ailés et 379 754 contre les larves.

### *Libye*

Des pluies importantes ont été enregistrées en janvier, mars et mai dans de nombreuses régions concernées par la reproduction printanière du Criquet pèlerin. Elles ont créé des conditions écologiques très favorables dans plusieurs régions du nord-ouest et du sud-ouest du pays (El Hmada El Hamra, Nâloût, Ghadames, Ghat, etc.).

En janvier les populations acridiennes n'étaient présentes que dans la région de Ghat, au sud-ouest. Elles étaient composées de quelques groupes d'ailés grégaires et de larves en majorité au stade 5 avec des densités de 10 à 50/m<sup>2</sup>. En mars, des ailés solitaires épars étaient signalés dans les régions de Nâloût, El Hmada El Hamra et Ghadames et des adultes matures et quelques éclosions à Ghat. Les premiers essaims matures en provenance de l'Algérie et de la Tunisie ont été repérés le 1<sup>er</sup> avril. L'infiltration de nouveaux essaims s'est poursuivie jusqu'au 15 mai tout en s'intensifiant à partir de la dernière décade d'avril. Treize régions ont été concernées à l'ouest, nord-ouest atteignant même des provinces à l'est de Tripoli. Celles de Nâloût et de Al-niqat Al-khams étaient les plus infestées.

Les larves ont fait leur apparition le 12 mai sous forme de taches et de bandes plus ou moins grandes et à des densités variant entre quelques individus et 400/m<sup>2</sup>. Fin mai, des éclosions étaient encore observées.

Des ressources importantes ont été mobilisées: 34 équipes de prospection/lutte (95 véhicules), 4 avions de traitement et 1 de prospection, 36 pulvérisateurs UBV portés sur véhicules, des tracteurs pour le traitement EC, etc.

Au 30/5/2004, les superficies traitées depuis novembre 2003, ont porté sur 99 953 ha, dont 63 531 contre les essaims.

### *Mali*

Depuis janvier, seules des traces de pluies ont été enregistrées à Kidal et Tessalit. Le dessèchement de la végétation a évolué rapidement et les quelques zones vertes étaient sur pâturées par les animaux. Les conditions écologiques sont donc devenues progressivement défavorables à toute activité acridienne.

Les équipes de surveillance déployées sur le terrain fin février et mars n'ont observé aucun criquet dans le Tamesna, le Centre Adrar et le Timétrine. De même pour celle qui prospecté la zone de Tombouktou entre le 29 mars et le 14 Avril.

Aucun traitement n'a été effectué depuis janvier 2004. Le total traité depuis octobre 2003 est de 36 945 ha.

### **Maroc**

En janvier quelques précipitations sporadiques ont été enregistrées dans les régions nord du pays et les provinces sahariennes. Ces dernières ont également reçu des pluies plus importantes en février, faibles en mars, et sous forme orageuse en avril et mai. De ce fait, les conditions écologiques sont restées constamment favorables à la reproduction du Criquet pèlerin dans la quasi-totalité des zones potentielles de la reproduction printanière.

Les incursions de groupes d'ailés et d'essaims immatures puis matures se sont accrues progressivement. Des reproductions ont eu lieu dans l'extrême sud du pays où des larves de densités variables ont été localisées et traitées. Une remontée massive d'essaims de criquets immatures et matures, venant de la Mauritanie, a été constatée depuis la mi-février. Ce déplacement a été accéléré par des vents forts de secteurs sud-est, enregistrés les 18 et 19 février, qui ont même transporté quelques individus jusqu'aux villes côtières situées au nord de la chaîne montagneuse de l'Atlas. En mars plusieurs essaims composés d'individus en majorité matures, en accouplement et ponte, ont été interceptés dans la vallée du Draa, aux piedmonts de la chaîne de l'Anti-Atlas et dans les régions du sud est du pays. Les dimensions des superficies infestées variaient entre 7 et 6000 hectares avec des densités atteignant 120 ind./m<sup>2</sup>. Des infiltrations de populations similaires se sont poursuivies en avril notamment les régions situées au sud est du pays. Leur intensité a diminué dans les autres régions depuis la dernière décennie d'avril et seuls quelques petits essaims ont été signalés en mai.

Les premières éclosions de la génération printanière ont été localisées dans la vallée du Draa à partir du 22 mars, et les superficies infestées par des bandes larvaires ont augmenté rapidement pour devenir en avril et surtout en mai et en juin les principales cibles des traitements. Les densités observées ont atteint 800 larves/m<sup>2</sup>.

Les premiers groupes de jeunes ailés autochtones de la génération printanière ont été observés vers la mi-mai dans la région de Zagora et, à partir de cette date, dans les régions situées entre Guelmime à l'ouest et la frontière maroco-algérienne à l'est.

Le dispositif d'intervention était composé en janvier de 43 équipes de prospection, 36 de traitement terrestre, 10 avions de traitement et 3 hélicoptères (2 de traitement et 1 de prospection). Il a été fortement renforcé à partir de la mi-février: 103 équipes de prospection, 57 de traitement terrestre, environ 40 aéronefs dont 2 gros porteurs d'une capacité de 10 000 chacun. La moyenne des superficies traitées par jour est passée de 780 ha en janvier à 3 000 en février, 15 000 en mars (jusqu'à 30 000ha certains jours), 13 500 en avril et 12 500 en mai.

Au 09/6/2004, les superficies traitées depuis novembre 2003, ont porté sur 1 532 070 ha, 792 933 contre les essaims et 739 137 contre les larves.

### **Mauritanie**

Les pluies reçues en janvier et en mars ont permis le maintien de conditions écologiques très favorable à la multiplication du Criquet pèlerin au centre et surtout au nord du pays (Inchiri, Dakhlet Nouadhibou, Adrar et Tiris Zemmour). Comme au cours du dernier trimestre 2003, les

populations acridiennes dans les zones précitées étaient composées entre janvier et mai 2004 de tous les stades de développement du Criquet.

Malgré les efforts énormes de traitements, des bandes larvaires de densité variable mais souvent très élevée (jusqu'à 1 000 larves/m<sup>2</sup>) ont été observées de janvier à février dans toutes les zones précitées et surtout en Adrar et au Tiris Zemmour en mars et avril. Leur taille variait de quelques milliers de m<sup>2</sup> à 50 ha avec une répartition sur des milliers d'hectares, notamment dans les zones rocailleuses peu accessibles de l'Adrar.

La formation d'essaims plus ou moins grands et plus ou moins denses a continué pendant la période considérée et des déplacements d'essaims vers le nord étaient souvent observés entre février et la mi-avril. A partir de cette date, la tendance des déplacements a pris la direction du sud. Les oasis d'Adrar ont ainsi reçu plusieurs essaims venant du Tiris Zemmour qui ont occasionné, comme les larves, beaucoup de dégâts sur les plantations et les cultures adjacentes. En mai les signalisations d'essaims a fortement diminuée ainsi que celle des populations larvaires. Le 09 juin, un important essaim venant du nord a été intercepté et traité au nord de Nouakchott.

Le dispositif d'intervention se composait de 12 équipes nationales de prospection/lutte, 1 avion et 1 hélicoptère de traitement. Il a été renforcé entre décembre et mars par des moyens terrestres importants fournis par l'Algérie et par le Maroc et par 2 avions de traitement mis à disposition par le Maroc. Il faut souligner que ce dispositif a souffert énormément du manque de pesticides à partir de la mi-février.

Au 31/5/2004, les superficies traitées depuis octobre 2003, ont porté sur 332 339 ha.

### ***Niger***

La persistance des conditions écologiques favorables au développement du Criquet pèlerin dans le versant-est de l'Air a permis la poursuite des reproductions échelonnées tout au long du premier trimestre de l'année 2004. L'infestation était généralisée le long des oueds notamment Tafidet, Tchibossene, Ibel et Alléléka. Des groupes de larves à fortes densités et plusieurs bandes larvaires, atteignant parfois 20 ha, ont été observées. Les stades concernés vont de l'éclosion à la mue imaginale mais le stade 5 est le plus dominant. Hormis la formation de plusieurs groupes de jeunes ailés, aucun essaim n'a été observé.

Le dispositif national d'intervention était composé de 4 équipes de prospection/traitement et de deux avions en immobilisation. Le manque de pesticides au cours de la période considérée a handicapé les opérations de lutte. A fin avril, 5 569 ha ont été traités et 8 686 infestés n'ont pu l'être. Les 5 000 litres d'insecticides que le Maroc a fourni en mai au Niger, permettront de combler en partie le manque précité. Le total traité depuis octobre 2003 est de 9 641 ha.

### ***Sénégal***

Depuis janvier 2004, aucune activité acridienne n'était signalée dans ce pays. Suite aux informations reçues de AGPP relatives aux menaces d'invasion du Sénégal par le Criquet pèlerin à partir de la Mauritanie, des dispositions de surveillance et de lutte ont été prises. Les prospections menées en mai n'ont révélé aucune incursion d'essaims. Aucun traitement n'a été effectué en 2004. Le total traité depuis novembre est 650 ha.

### ***Tchad***

Bien qu'aucun rapport n'ait été reçu, la situation acridienne semble tout à fait calme dans ce pays.

## *Tunisie*

Le sud de la Tunisie a été bien arrosé au cours de la période considérée et les conditions écologiques étaient très propices à la reproduction et au développement des populations du Criquet pèlerin.

La situation acridienne était calme entre janvier et le 28/3/2004, date à laquelle les premiers essaims ont été observés dans la région de Tataouine puis dans celles de Tozeur, Kébili, Gabès, et Medenine. Ces essaims étaient constitués d'adultes matures qui ont réussi à pondre dès leur arrivée sur le territoire tunisien. A partir de début mai, les incursions ont énormément régressé et seuls quelques fragments ont été signalés les 03, 09, 11, et 24/5/2004. Cependant 3 importants essaims ont fait leur apparition début juin à Kasserine au nord de Gafsa et près de la frontière Tuniso-algérienne.

Les bandes larvaires ont localisées pour la première fois le 05 mai dans la région de Tataouine, puis quelques jours plus tard dans les autres régions infestées. Les bandes larvaires observées fin mai étaient constituées des stades 3 à 5 avec une dominance de L3 et L4. Leur taille variait de 500 m<sup>2</sup> à 2 ha et leur répartition s'étalait sur des milliers d'hectares. L'apparition des premiers ailés roses a été signalé le 02 juin.

Le dispositif d'intervention était composé d'une vingtaine d'équipes de prospection, d'environ 80 tracteurs équipés de pulvérisateurs pour le traitement en EC, de 4 avions de traitement et 1 hélicoptère de prospection. Excepté les traitements contre les essaims, il est à souligner que ceux menés contre les larves ont été réalisés avec des insecticides EC.

Au 08/6/2004, les superficies traitées depuis 29/3/2004, ont porté sur 140 206 ha, 65 983 contre les essaims et 68 872 contre les larves.

### **3. Principales alertes faites par le Secrétariat de la Commission**

Depuis septembre 2003, le Secrétariat a formulé plusieurs alertes en direction des pays de la région et de la FAO en vue d'attirer leur attention sur l'évolution de la situation du Criquet pèlerin. A titre indicatif, en voici les plus importantes:

#### **Le 27 septembre 2003 (Réunion du DLCC):**

Le Secrétariat a attiré l'attention des participants à la 37<sup>ème</sup> Session du DLCC sur les risques de voir la situation acridienne, apparemment calme, devenir critique dans les deux mois à venir. Il a précisé que les très bonnes conditions écologiques permettront une forte augmentation des effectifs et les regroupements des populations entraîneraient le début des grégarisations. Il a suggéré que la vigilance de tous les pays concernés soit accrue et qu'une grande attention soit accordée au suivi de l'évolution de la situation.

#### **Le 28 octobre 2003 (message aux pays et à la FAO):**

Compte tenu de la situation acridienne préoccupante dans la région occidentale, et en raison de la faiblesse des moyens de lutte au Mali et au Niger, le Président et le Secrétaire exécutif de la CLCPRO ont, après consultation des pays concernés, convenu de renforcer les moyens d'intervention du Mali et du Niger.

**Le 09 novembre 2003 (message aux pays et à la FAO):**

La situation acridienne devient de plus en plus préoccupante et les groupes d'ailés (imagos et matures) sont plus nombreux. Une vigilance accrue doit donc être de rigueur. Les prospections/traitements doivent se poursuivre et se renforcer dans tous les pays de la Région Occidentale (excepté, pour le moment, la Tunisie et le Sénégal).

**Le 14 novembre 2003 (message au Mali, Mauritanie et Niger):**

Le Secrétariat prie les Responsables de ces trois pays de lui fournir aussi rapidement que possible leurs besoins les plus urgents pour renforcer leurs activités de prospection et de lutte au cours des prochains mois et jusqu'en avril 2004.

**Le 02 décembre 2003 (message aux pays et à la FAO):**

La situation acridienne en Mauritanie est beaucoup plus complexe en raison de l'immensité des étendues à surveiller d'une part et de la dispersion et de la faiblesse des superficies des cibles à traiter d'autre part, les populations existantes variant entre solitaires et *transiens congregans*. Pour ce faire, il faut renforcer les moyens d'intervention de la Mauritanie afin d'anticiper la maîtrise de la reproduction hiverno-printanière au nord de ce pays.

**Le 05 décembre 2003 (message à la Tunisie et à la FAO):**

La CLCPRO monte actuellement un dispositif de renforcement des capacités mauritaniennes pour mieux contrôler la situation très critique que connaît ce pays. Elle le fait avec l'appui du Maroc et de l'Algérie... Si la Tunisie, qui a toujours manifesté sa solidarité avec les autres pays de la région est disposée à contribuer à cet effort par un don en pesticides, la CLCPRO ne pourra que lui être redevable et la remercie d'avance.

**Le 13 janvier 2004 (rapport de mission en Mauritanie transmis aux pays et à la FAO):**

Pour éliminer toutes les cibles existantes avec les moyens disponibles en Mauritanie, environ 3 mois sont nécessaires. Ce temps est largement suffisant pour permettre aux populations non traitées de causer d'énormes dégâts sur les ressources agro-pastorales et produire une nouvelle génération qui transformerait la situation actuelle en invasion généralisée au niveau de l'ensemble de la Région Occidentale.

**Le 28 janvier 2004 (note à l'attention de la Libye avec copie à la FAO):**

Malgré les efforts des pays concernés et l'appui considérable (de l'Algérie et du Maroc) qui a démontré encore une fois l'efficacité de la solidarité régionale en RO et la rapidité de sa mise en œuvre, la situation acridienne demeure inquiétante en Mauritanie. C'est pourquoi, il est indispensable de rechercher des moyens d'intervention complémentaires à travers les autres pays de la CLCPRO ou par le biais de la Communauté internationale, particulièrement en ce qui concerne les pesticides dont le manque constitue actuellement le principal handicap pour la poursuite des opérations de lutte. Les besoins sont estimés à 250.000 litres. L'objectif de cette solidarité est la maîtrise de la situation acridienne afin d'éviter l'évolution de cette situation en invasion généralisée de toute la région occidentale dans les semaines ou les tous prochains mois à venir.

**Le 02 mars 2004 (message au Bureau Sous-Régional de la FAO en A.N. avec copie au siège de la FAO):**

Compte tenu du risque de voir des essaims se déplacer de l'ouest vers l'est, à l'image de ce qui s'est passé en 1988, je vous saurais gré de bien vouloir informer les Autorités tunisiennes et libyennes de cette évolution de la situation acridienne et les inviter à prendre, à titre préventif, les mesures nécessaires pour faire face aux éventuelles infiltrations d'essaims dans leurs territoires au cours des semaines ou des quelques mois à venir.

**Le 12 avril 2004 (rapport de mission en Mauritanie transmis aux pays et à la FAO):**

Etant donné la faiblesse du potentiel d'intervention, les ailés continueront à se regrouper et à se déplacer en direction du nord vers le Maroc et l'Algérie. Les jeunes stades larvaires présents poursuivront leur développement et permettront la formation vers la mi-avril d'essaims qui, selon les conditions aérologiques, se dirigeront soit vers le nord, soit vers le sud.

Dans tous les cas, le potentiel acridien qui sera disponible à partir de juillet-août 2004 au niveau des aires de multiplication estivale sera très important et pourra constituer, si les conditions écologiques le permettront, la menace de voir se développer une invasion généralisée dans la région occidentale.

#### **4. Prévisions pour les prochains mois**

Malgré les efforts colossaux consentis par les Gouvernements des pays affectés, l'appui considérable fourni dans le cadre de la solidarité régionale, et l'apport important de la FAO et de la CLCPRO ainsi que par certains donateurs (annexe 2), la situation acridienne dans la Région occidentale reste marquée par la gravité.

En effet, compte tenu de la grande dispersion des bandes larvaires encore présentes en Afrique du nord-ouest, de jeunes ailés issus de la génération printanière pourraient échapper aux traitements et retourner en juin et début juillet vers les régions de reproduction estivale des pays du Sahel. En outre, les populations se trouvant dans les zones frontalières ou dans des zones difficiles d'accès pourraient ne pas faire l'objet de traitements et renforcer ainsi le potentiel acridien qui migrera vers le sud.

Des signalisations confirmant ce risque sont déjà rapportées par les équipes mauritaniennes qui ont localisé et éliminé des groupes de jeunes ailés au sud de Zouerate et un essaim rose à 80 Km au nord de Nouakchott.

La situation actuelle requiert une vigilance accrue des pays affectés et une mobilisation urgente de la communauté internationale.

**Les prévisions pour les prochains mois pourraient être comme suit:**

***Juin et 1<sup>ère</sup> quinzaine de juillet 2004***

- Poursuite du développement des larves et formation de jeunes ailés dans les pays d'Afrique du nord-ouest et, à un degré moindre, en Mauritanie et au Niger;
- Déplacement des jeunes ailés qui auront échappé au traitement vers le sud en direction des régions de reproduction estivale dans les pays du Sahel.

### *Août à octobre 2004*

- Reproduction estivale du potentiel acridien existant dans les régions de reproduction estivale en Mauritanie, Mali, Niger et probablement aussi au Tchad et dans l'extrême sud algérien. La réussite de cette reproduction dépendra des effectifs de criquets et des conditions écologiques qui règneront dans ces régions;
- Si ces conditions sont très favorables il y aura formation de bandes larvaires et d'essaims.

### *Octobre 2004 à mai 2005*

Si les populations de la reproduction estivale ne sont pas combattues, les essaims formés envahiront les pays d'Afrique du nord-ouest à partir de fin octobre et l'invasion se généralisera.

**Les mesures à prendre sont les suivantes:**

### *Juin et 1<sup>ère</sup> quinzaine de juillet 2004*

- Poursuivre la lutte contre les larves et les jeunes ailés de la génération printanière, notamment en Algérie, en Libye, au Maroc et en Tunisie afin d'éviter le retour massif de groupes d'ailés ou d'essaims aux aires de reproduction estivale du sahel;
- Disposer au niveau de la Mauritanie, du Mali, du Niger, du Sénégal et du Tchad de dispositifs capables d'intercepter et de détruire les éventuels groupes ou essaims en provenance du nord;

### *Août à octobre 2004*

- Préparer dès à présent au niveau des pays de la ligne de front des plans de surveillance et de lutte conséquents devant être mis en œuvre à partir de fin juillet-début août pour faire face à la reproduction estivale, et en assurer d'avance le financement, en particulier pour acquérir des stocks stratégiques en pesticides et pour couvrir les dépenses de fonctionnement pour une durée de 6 à 8 mois;
- Assurer convenablement les prospections de toutes les zones potentielles et éliminer les populations issues de la reproduction estivale.

### *Octobre 2004 à mai 2005*

- Sur la base de l'expérience du 1<sup>er</sup> semestre 2004, les pays d'Afrique du nord-ouest devraient renforcer leur potentiel de prospection et d'intervention pour pouvoir faire face à la fin de 2004 et début 2005 à une éventuelle invasion généralisée;
- Acquérir un stock stratégique en pesticides UBV;
- Pour les pays qui ne disposent pas de suffisamment de personnels spécialisés, assurer des recyclages et des formations spécifiques sur les techniques de prospection et de lutte et préparer les mesures organisationnelles requises.

De telles dispositions ont pour objectifs d'éviter la transformation de la situation actuelle en fléau majeur, de protéger les ressources agro-pastorales déjà précaires et de préserver l'environnement.

### Superficies traitées dans la Région Occidentale

|                   | Octobre | Novembre | Décembre | Janvier | Février | Mars    | Avril   | Mai       | Juin    | Total Gle        |
|-------------------|---------|----------|----------|---------|---------|---------|---------|-----------|---------|------------------|
| <b>ALGERIE</b>    | 618     | 2 450    | 2 047    | 407     | 1 500   | 128 877 | 311 004 | 448 497   | 175 872 | <b>1 071 272</b> |
| <b>MAROC</b>      | 0       | 8 873    | 13 793   | 26 621  | 97 354  | 453 552 | 371 056 | 415 635   | 179 004 | <b>1 565 888</b> |
| <b>MAURITANIE</b> | 1 432   | 7 457    | 73 394   | 134 204 | 81 457  | 24 829  | 7 883   | 1 683     | 0       | <b>332 339</b>   |
| <b>MALI</b>       | 10 299  | 9 212    | 17 434   | 0       | 0       | 0       | 0       | 0         | 0       | <b>36 945</b>    |
| <b>LIBYE</b>      | 0       | 955      | 0        | 800     | 0       | 0       | 11 896  | 85 502    | 0       | <b>99 153</b>    |
| <b>NIGER</b>      | 190     | 90       | 3 792    | 1       | 1 088   | 2 930   | 1 550   | 0         | 0       | <b>9 641</b>     |
| <b>SENEGAL</b>    | 0       | 650      | 0        | 0       | 0       | 0       | 0       | 0         | 0       | <b>650</b>       |
| <b>TUNISIE</b>    | 0       | 0        | 0        | 0       | 0       | 0       | 15 774  | 94 311    | 30 121  | <b>140 206</b>   |
| <b>TOTAUX</b>     | 12 539  | 29 687   | 110 460  | 162 033 | 181 399 | 610 188 | 719 163 | 1 045 628 | 384 997 | <b>3 256 094</b> |

## **Plans d'urgence prévisionnels en Région Occidentale**

### **INTRODUCTION**

La Région occidentale de l'aire d'invasion du Criquet pèlerin a connu une importante activité acridienne qui a concerné la majorité des pays de la Région. Les conditions météorologiques et écologiques exceptionnellement favorables au Criquet ont engendré une véritable explosion démographique de ce ravageur. Près de 3,5 millions d'hectares ont été traités dans la Région d'août 2003 à juin 2004. Ces interventions ont permis de réduire considérablement les effectifs acridiens. Toutefois, malgré les efforts louables entrepris par les pays concernés, notamment ceux d'Afrique du nord-ouest, pour briser la dynamique de l'espèce, des populations acridiennes qui pourraient échapper aux traitements vont migrer vers le sud pour y effectuer la reproduction estivale. Cette reproduction risque, à la faveur de conditions écologiques favorables, de reconstituer d'importants effectifs de populations acridiennes et d'engendrer une invasion dans l'ensemble de la Région occidentale durant l'automne 2004. Il est donc impératif de poursuivre l'effort de lutte entrepris dans la Région en mobilisant dès à présent les moyens nécessaires pour assurer le plein succès aux opérations de lutte.

Pour atteindre cet objectif, les plans d'action ci-après présentent les dispositifs de lutte à mettre en place dans cinq pays sahéliens (Mali, Mauritanie, Niger, Sénégal et Tchad) pour la période de reproduction estivale et dans quatre pays d'Afrique du nord-ouest (Algérie, Libye, Maroc, Tunisie) pour la période hiverno-printanière. Pour chaque pays, trois hypothèses, basse, moyenne et haute, correspondant à un nombre d'hectares à traiter, ont été retenues.

Les plans d'action détaillés pour la Mauritanie, le Mali et le Niger sont également joints.

Comme la stratégie de lutte contre le Criquet pèlerin repose sur l'utilisation de véhicules qui font pour l'instant cruellement défaut, les hypothèses basses présentées prennent en compte leur achat (ainsi que celui d'autres équipements), d'où un coût à l'hectare traité élevé, variant de 16 à 30 \$ E.-U. selon les pays. Les hypothèses moyennes et hautes ont été calculées pour des coûts moyens à l'hectare de 10 \$ E.-U. en Afrique de l'ouest et de 20 \$ E.-U. en Afrique du nord-ouest.

**Plan d'urgence régional prévisionnel - Synthèse pour l'Afrique de l'ouest  
(Mali, Mauritanie, Niger, Sénégal, Tchad)**

**PÉRIODE ESTIVALE**

**(Juillet à octobre-novembre 2004)**

Les besoins pour les scénarios d'intervention dans les pays sahéliens selon trois hypothèses, basse, moyenne et haute, sont estimés comme suit :

| Pays       | Hypothèse basse       |                  | Hypothèse moyenne     |                  | Hypothèse haute       |                  |
|------------|-----------------------|------------------|-----------------------|------------------|-----------------------|------------------|
|            | Nombre d'ha à traiter | Coût (1000 \$US) | Nombre d'ha à traiter | Coût (1000 \$US) | Nombre d'ha à traiter | Coût (1000 \$US) |
| Mali       | 100 000               | 3070             | 300 000               | 5070             | 800 000               | 10070            |
| Mauritanie | 300 000               | 5630             | 500 000               | 7630             | 800 000               | 10630            |
| Niger      | 250 000               | 3970             | 500 000               | 6470             | 1 000 000             | 11470            |
| Sénégal    | 100 000               | 3970             | 200 000               | 4970             | 300 000               | 5970             |
| Tchad      | 50 000                | 1800             | 100 000               | 2300             | 150 000               | 2800             |
| Total      | 800 000               | 18440            | 1 600 000             | 26440            | 3 050 000             | 40940            |

Les chiffres indiqués dans l'hypothèse basse correspondent aux budgets préparés par le Mali, la Mauritanie et le Niger ; les coûts à l'hectare sont respectivement de l'ordre de 30, 19 et 16 \$ E.-U. pour tenir compte des indispensables équipements à acquérir.

Les hypothèses moyennes et hautes ont été calculées sur la base de 10 \$ E.-U. à l'hectare.

Aucun plan d'action n'étant disponible pour le Sénégal et le Tchad, des estimations ont été faites sur la base des chiffres utilisés par les autres pays de la Région.

Il est recommandé à tous les pays d'Afrique du nord-ouest de se préparer également pour faire face, en cas de non-maîtrise de la reproduction estivale au Sahel, à une invasion acridienne massive.

## **PLAN D'ACTION DU MALI**

### **(Période estivale de reproduction)**

#### **OBJECTIFS SPECIFIQUES : Traiter 100 000 ha (hypothèse basse)**

- Renforcer les moyens matériels et humains pour assurer efficacement les missions de prospection et de lutte
- Mener une lutte efficace et efficiente par l'utilisation judicieuse des pesticides,
- la collecte et l'analyse des informations fiables relatives au criquet pèlerin,
- la constitution d'une banque des données sur l'évolution de la situation du Criquet pèlerin,
- la diffusion des informations sur le criquet pèlerin au niveau national, régional et international.
- Assurer un suivi rigoureux des applicateurs et de l'impact éventuel des traitements sur l'environnement
- Contribuer à l'arrêt de la recrudescence/invasion en cours.

#### **V. RESULTATS ATTENDUS :**

Les résultats attendus sont relatifs aux objectifs assignés et à la bonne exécution des activités programmées :

- 1) l'évolution bioécologique des insectes est connue et maîtrisée.
- 2) les invasions de criquet pèlerin sont contrôlées et maîtrisées.
- 3) l'environnement est préservé.
- 4) les productions agropastorales sont préservées.

#### **VI. STRATEGIE DE LUTTE :**

La stratégie repose sur un dispositif de surveillance et d'intervention rapide composé d'équipes de prospection et de lutte terrestres, de deux unités aériennes d'intervention, de des équipes de suivi d'efficacité et d'impact sur la faune non cible. Ce dispositif est soutenu par une équipe de coordination et d'une unité chargée du suivi des applicateurs.

**Tableau N°4 Situation des moyens matériels et financiers**

| Désignation   | Besoins | Disponibles | Financement à rechercher |        |                            | Observations   |
|---|---------|-------------|--------------------------|--------|----------------------------|--|
|   |         |             | Q                        | Prix U | Montant<br>(milliers FCFA) |  |
| <b>Matériels Roulant :</b>  |         |             |                          |        |                            |  |
| -Pick-up  | 12      | 6           | 6                        | 17.000 | 153.000                    | A réparer<br>Réparation et<br>pneumatiques               |
| - Réparation Pick-up  |         |             |                          |        | 18.000                     |  |
| -Camion   | 1       | 1           | 0                        | -      | 2.000                      | A réparer<br>Acquisition de<br>moteurs et<br>accessoires |
| -Station-wagon  | 2       | 1           | 1                        | 25.000 | 25.000                     |  |
| - Unimog  | 3       | 2           | 1                        | 45.000 | 45.000                     |  |
| - Reparation Unimog   | 2       | -           | -                        |        | 100.000                    |  |
| (moteurs + accessoires)   |         |             |                          |        |                            |  |
| <b>S/TOTAL 1</b>  |         |             |                          |        | <b>343.000</b>             |  |
| <b>Matériel/prospection</b>   |         |             |                          |        |                            |  |
| -Equipement technique<br>(Psychromètre,<br>Anémomètre, Boussoles et<br>trousse de dissection) |         |             |                          |        | <b>9.000</b>               |  |
| <b>S/TOTAL 2</b>  |         |             |                          |        |                            |  |
| Appareils/communicat°   |         |             |                          |        |                            |  |
| -Radio E/R  | 16      | 8           | 8                        | 25.00  | 20.000                     | Codan de<br>preference                                   |
| <b>S/TOTAL 3</b>  |         |             |                          |        | <b>20.000</b>              |  |
| Appareils de traitement   |         |             |                          |        |                            |  |
| -Autoportés   | 8       | 2           | 6                        | 3.600  | 21.600                     |  |
| -Pulvérisateurs à moteur  | 20      | 0           | 20                       | 250    | 5.000                      |  |
| <b>S/TOTAL 4</b>  |         |             |                          |        | <b>26.600</b>              |  |
| Pesticides  | 100 000 | 5 000       | 95 000                   | 4 000  | 380 000                    |  |
| (produits UBV)  |         |             |                          |        |                            |  |
| <b>S/total 5</b>  |         |             |                          |        | <b>380 000</b>             |  |
| Prospection/Lutte   |         |             |                          |        |                            |  |
| <b>Frais opérationnels du<br/>dispositif<br/>d'intervention pour 7<br/>mois</b>               |         |             |                          |        | <b>116.897</b>             | <b>Détails en<br/>annexe</b>                             |
| <b>S/TOTAL 7</b>  |         |             |                          |        |                            |  |
| Matériel de camping   |         |             |                          |        | 6 000                      | <b>A raison de<br/>100 000 par<br/>personne</b>          |
| <b>Tentes, Lits, couchage<br/>et caisses popottes</b>   |         |             |                          |        |                            |  |

| Désignation   | Besoins | Disponibles | Financement à rechercher |        |                            | Observations |
|---|---------|-------------|--------------------------|--------|----------------------------|--------------|
|   |         |             | Q                        | Prix U | Montant<br>(milliers FCFA) |              |
| <b>Traitements aériens</b>  |         |             |                          |        |                            |              |
| - Avion   | 2       | 0           | 2                        |        | 400 000                    |              |
| - Heures de vol   | 500     | 0           | 500                      |        |                            |              |
| - Logistique au sol   |         |             |                          |        | 3 000                      |              |
| Matériel de pompage   | 2       | 0           | 2                        |        | 9 400                      |              |
| Frais opérationnel des équipes de balisage et de coordination     |         |             |                          |        |                            |              |
| <b>S/TOTAL 8</b>  |         |             |                          |        | <b>412 400</b>             |              |
| <b>Suivi des applicateurs (1 kit et réactifs, frais de suivi)</b> |         |             |                          |        | <b>5. 000</b>              |              |
| <b>Suivi environnemental</b>                                      |         |             |                          |        | <b>132 749 700</b>         |              |
| <b>Equipement bureau</b>  |         |             |                          |        |                            |              |
| - Ordinateurs   | 4       | 2           | 2                        | 1.500  | 3.000                      |              |
| - Imprimantes   | 4       | 2           | 2                        | 300    | 600                        |              |
| - Photocopieuses  | 2       | 1           | 1                        | 1.500  | 1.500                      |              |
| - Climatiseurs  | 4       | 2           | 2                        | 1.000  | 2.000                      |              |
| <b>S/TOTAL 9</b>  |         |             |                          |        | <b>7.100</b>               |              |
| <b>Activités médiatiques</b>                                      |         |             |                          |        | <b>1.500</b>               | Etat         |
| <b>S/TOTAL</b>  |         |             |                          |        |                            |              |
| <b>Divers</b>   |         |             |                          |        | <b>73 011 950</b>          |              |
| <b>COÛT GLOBAL</b>  |         |             |                          |        | <b>1 533 250 950</b>       |              |

Le coût global des opérations de lutte terrestre s'élève à 1 460 239 000 F CFA soit environ 3 066 501,9 \$ EU.

**NB : Le salaire du personnel est pris en charge par le gouvernement.**

## **Plan d'action de lutte contre le Criquet pèlerin en Mauritanie**

**Période estivale 2004**  
**Hypothèse basse : 300 000 ha**

| Désignation  | Besoins       | Disponibles                  | A rechercher | Financement à rechercher (Milliers UM) | Observations                                |
|--|---------------|------------------------------|--------------|--|---|
| <b>I- Dispositif terrestre</b>   |               |                              |              |  |   |
| 1.1- Equipes terrestres d'intervention, de coordination et de maintenance                                  | 30            | 15                           | 15           | PM                                     | Le personnel à mobiliser par l'Etat         |
| 1.2- Véhicules 4x4 pour équipes 1.1  | 60            | 34                           | 24           | 168 000                                |   |
| 1.3- Fonctionnement 9 équipes terrestres d'intervention pour 6 mois  | 147 000 000   | *42 000 000<br>** 36 000 000 | 78000 000    | 78 000                                 |   |
| 1.4- Equipements de prospection et de lutte  |               |                              |              |  |   |
| 1.4.1- Radios Codan  | 30            | 15                           | 15           | 18 900                                 |   |
| 1.4.2. Appareils de traitement dont 10 de réserve  | 40            | *12 **** 10<br>** 4          | 22           | 49 280                                 | Pièces de rechange doivent être disponibles |
| 1.4.3. GPS dont 10 pour les missions d'appui   | 40            | 25                           | 15           | 1 050                                  |   |
| 1.4.4. Matériel de prospection (Psychromètre, anémomètres, boussoles...) dont 10 pour les missions d'appui | 40            | 15                           | 25           | 7000                                   |   |
| 1.4.5. Matériel de camping (lit, tente, couvertures, popotes) dont 10 pour les missions d'appui            | 40            | 18                           | 22           | 6160                                   |   |
| 1.4.6. Appareils de traitement manuel  | 1000          | 200                          | 800          | 224                                    |   |
| <b>II- Dispositif aérien</b>   |               |                              |              |  |   |
| 2.1- Avions équipés pour la lutte  | 4             | 1                            | 3            | 17 9 000                               | 800 h                                       |
| 2.2- Logistique au sol   | 1             | 1                            |              | 56000                                  | 200 h                                       |
| 2.2.1- Camions   |               |                              |              |  |   |
| 2.2.2- Équipes de coordination   | 3             | 1                            | 2            | PM                                     | A chercher : Etat ou location               |
| 2.2.3- Véhicules 4X4   | 4             | 2                            | 2            | PM                                     | Personnel à mobiliser et former             |
| 2.2.4- Matériel de communication   | 4             | 0                            | 4            |  |   |
| 2.2.5- GPS   | 4             | 0                            | 4            |  |   |
| 2.2.6- Matériel de camping (lit, tente, couvert, popotes)  |               |                              |              |  |   |
| 2.2.7- Matériel de pompage   | 4             | 0                            | 4            |  |   |
| 2.2.8- Remise en état des pistes   | 4             | 1                            | 3            |  |   |
| <b>III- Frais de réparation des véhicules</b>  | 4             | 3                            | 1            |  |   |
| <b>IV- Pesticides</b> (0,5 l/ha)   | 300000 l      | 22275 l                      | 277725 l     | 777630                                 | Attendus 100 000 Litres                     |
| <b>V- Réparation</b>   | 14 000 000 UM | 3000 000                     | 11 000 000   | 11 000                                 | Pour la réparation des dix véhicules        |
| <b>Sous-total</b>  |               |                              |              | <b>1352 244</b>                        |   |
| <b>VI- Suivi environnemental</b> (5%)  | PM            |                              |              | 67612                                  |   |
| <b>VII- Divers et imprévus</b> (5%)  |               |                              |              | 67612                                  |   |
| <b>VIII –TOTAL EN OUGUIYAS (UM)</b>  |               |                              |              | 1487 468000                            |   |
| <b>VIII –TOTAL EN \$ E.-U.</b>   |               |                              |              | 5613088,                               |   |

\* Gouvernement - \*\* FAO\*\*\*USAID\*\*\*\*MAROC

**PLAN D'ACTION POUR LA LUTTE ANTI-ACRIDIEENNE AU NIGER – BUDGET 2004**

| Désignation  | Besoins    | Disponibles | A Rechercher     | Financement à rechercher (Milliers FCFA) |
|--|------------|-------------|------------------|--|
| <b>I- Dispositif terrestre</b>   |            |             |                  |  |
| 1.1- Equipes terrestres d'intervention, de coordination et de maintenance                  | 9          | 3           | 6                | Voir 1.3                                 |
| 1.2- Véhicules 4x4 pour Equipes 1.1  | 16         | 6           | 10               | 180000                                   |
| 1.3- Fonctionnement 9 équipes terrestres d'intervention pour 6 mois (per diem + carburant) | 64 000 000 | 4 000 000   | 60 000 000       | 60 000                                   |
| 1.4- Equipements de prospection et de lutte  |            |             |                  |  |
| 1.4.1- Radios Codan  | 9          | 3           | 6                | 21000                                    |
| 1.4.2. Appareils de traitement   | 8          | 2           | 6                | 15000                                    |
| 1.4.3. GPS   | 9          | 3           | 6                | 900                                      |
| 1.4.4. Matériel de prospection (Psychromètres, anémomètres, boussoles,,)                   | 8          | 3           | 5                | 2500                                     |
| 1.4.5. Matériel de camping (lit, tente, couvertures, popotes)                              | 9          | 3           | 6                | 3000                                     |
| 1.4.6. Appareils de traitement manuel  | 100        | 40          | 60               | 1500                                     |
| <b>II- Dispositif aérien</b>   |            |             |                  |  |
| 2.1- Avions équipés pour la lutte  | 1000 h     | 250 h       | 750 h            | 400 000                                  |
| 2.2- Logistique au sol   |            |             |                  |  |
| 2.2.1- Camions   | 2          | 0           | 2                | p.m.                                     |
| 2.2.2- Equipes de coordination   | 2          | 1           | 1                | p.m                                      |
| 2.2.3- Véhicules 4x4   | 4          | 2           | 2                | 36000                                    |
| 2.2.4- Matériel de communication   | 10         | 0           | 10               | 45000                                    |
| 2.2.5- GPS   | 4          | 0           | 4                | 600                                      |
| 2.2.6- Matériel de camping (lit, tente, couvert, popotes)                                  | 4          |             | 4                | 2000                                     |
| 2.2.7- Matériel de pompage   | 6          | 0           | 6                | 450                                      |
| 2.2.8- Remise en état des pistes   | 8          | 3           | 5                | 2500                                     |
| <b>III- Frais de réparation des véhicules</b>  | 10 000000  | 1500000     | 8500000          | 8500                                     |
| <b>IV- Pesticides (0,5 l/ha)</b>   | 250 000    | 45000       | 205000           | 1025000                                  |
| <b>Sous-total</b>  |            |             |                  | 1803950                                  |
| <b>V- Suivi environnemental (5 %)</b>  |            |             |                  | 90198                                    |
| <b>VI- Divers et imprévus (5 %)</b>  |            |             |                  | 90198                                    |
| <b>VII –TOTAL</b>  |            |             | FCFA             | 1984345                                  |
|  |            |             | <b>Total USD</b> | <b>3 968 690</b>                         |

## PLANS D'URGENCE PRÉVISIONNELS EN AFRIQUE DU NORD-OUEST

### Période hiverno-printanière 2004-2005

| Pays         | Hypothèse basse       |                  | Hypothèse moyenne     |                  | Hypothèse haute       |                  |
|--------------|-----------------------|------------------|-----------------------|------------------|-----------------------|------------------|
|              | Nombre d'ha à traiter | Coût (1000 \$US) | Nombre d'ha à traiter | Coût (1000 \$US) | Nombre d'ha à traiter | Coût (1000 \$US) |
| Algérie      | 500000                | 10000            | 800000                | 16000            | 1000000               | 20000            |
| Libye        | 200000                | 4000             | 600000                | 12000            | 800000                | 16000            |
| Maroc        | 500000                | 10000            | 1000000               | 20000            | 1500000               | 30000            |
| Tunisie      | 100000                | 2000             | 250000                | 5000             | 500000                | 10000            |
| Mauritanie   | 100000                | 2000             | 250000                | 5000             | 500000                | 10000            |
| <b>Total</b> | <b>1400000</b>        | <b>28000</b>     | <b>2900000</b>        | <b>58000</b>     | <b>4300000</b>        | <b>86000</b>     |

## ASSISTANCE INTERNATIONALE A LA RECRUESCENCE / INVASION DU CRIQUET PELERIN

Annexe 5

| Pays récipiendaire ou Région | Pays donateur | Type d'assistance | Code du projet   | Montant en \$ E-U | Etat d'avancement     | Description  |
|------------------------------|---------------|-------------------|------------------|-------------------|-----------------------|--|
| MAU                          | FAO           | Multilatérale     | TCP/MAU/3003     | 396 000           | En cours d'exécution  | Pesticides, pulvérisateurs Micro ULVA+, batteries, Frais Génér, contrat SE       |
| MAU                          | ITA           | Multilatérale     | OSRO/MAU/401/ITA | 185 310           | En cours d'exécution  | Pesticides (jusqu'à 163 000 \$ E-U) & Frais Généraux (5 500 \$E-U)               |
| MAU                          | NOR           | Multilatérale     | OSRO/MAU/402/NOR | 150 000           | En cours d'exécution  | Pesticides (jusqu'à 130 000\$ E-U) & Frais Généraux (5 500\$ E-U)                |
| MAU                          | USA           | Multilatérale     | OSRO/RAF/801/USA | 320 000           | En cours d'exécution  | Pulvérisateurs, Equipmt protection, Radios, GPS, Form., Fr. Gén, Contrat SE      |
| MAU                          | CE            | Bilatérale        | n.a.             | 400 000           | En cours d'exécution  | Pesticides, véhicules, radios, vêtements de protection                           |
| MAU                          | ALG           | Bilatérale        | n.a.             | 800 000           | Réalisé               | Pesticides, Equipes de surveillance et de lutte, assistance technique            |
| MAU                          | MAR           | Bilatérale        | n.a.             | 1 600 000         | Réalisé               | Pesticides, Equipes de surveil. et lutte, aéronefs, assistance technique, véhic. |
| MAR                          | FAO           | Multilatérale     | TCP/MOR/3004     | 380 000           | En cours d'exécution  | Pesticides, pulv., radios, kits Che, GPS, Vêt prot., Fr. Génér, contrat SE       |
| MAR                          | ITA           | Multilatérale     | OSRO/MOR/401/ITA | 182 108           | En cours d'exécution  | Pompes et vêtements de protection  |
| MAR                          | USA           | Multilatérale     | OSRO/RAF/801/USA | 500 000           | En cours d'exécution  | Pulvérisateurs, Radios, kits Che, Contrat SE                                     |
| MAR                          | Espagne       | Bilatérale        | n.a.             | 2 400 000         | En cours d'exécution  | Heures de vol  |
| MAR                          | Corée Sud     | Bilatérale        | n.a.             | 1 000 000         | En cours d'exécution  | Véhicules  |
| MAR                          | BM            |                   |                  |                   | Possible contribution |  |
| MLI                          | ALG           | Bilatérale        | n.a.             | 7 500             | Réalisé               | Pesticides   |
| MLI                          | USA           | Multilatérale     | OSRO/RAF/801/USA | 40 000            | A développer          | A utiliser pour les besoins les plus urgents                                     |
| MLI                          | MAR           | Bilatérale        | n.a.             | 25 000            | réalisé               | Pesticides   |
| NIG                          | USA           | Multilatérale     | OSRO/RAF/801/USA | 40 000            | A développer          | A utiliser pour les besoins les plus urgents                                     |
| NIG                          | MAR           | Bilatérale        | n.a.             | 25 000            | Réalisé               | Pesticides   |
| NIG                          | ALG           | Bilatérale        | n.a.             | 27 500            | Réalisé               | Pesticides   |
| ALG, MAU, MLI                | FAO           | Multilatérale     | TCP/INT/3001     | 397 000           | En cours d'exécution  | Pesticides, assistance technique, formation, équipement, Fr. Génér, contrat SE   |
| TCH, MAR, NIG                | FAO           | Multilatérale     | TCP/INT/3002     | 396 000           | En cours d'exécution  | Pesticides, assistance technique, formation, équipement, Fr. Génér, contrat SE   |
| RO (8 pays)                  | BAD           | Multilatérale     |                  | 2 000 000         | Approbation           | Pesticides, heures de vol, équipement  |

Note: 1) Tous les montants comprennent les frais d'Agence (6.5% du total partiel pour les projets d'urgence)

2) Les montants alloués par USAID correspondent à la somme des reliquats des fonds (200 000 \$E-U pour MAR & 120 000 \$E-U pour MAU) et un supplément de 500 000\$E-U (60% pour MAR et 40% pour MAU).

Légende: SE: Suivi Environnemental

## **Modalités d'harmonisation des activités de la CLCPRO et EMPRES/RO**

### **Généralités**

Les activités à long terme de la CLCPRO et à moyen terme du programme EMPRES en Région occidentale convergent vers le même but:

### **Mettre en place une stratégie de lutte préventive contre le Criquet pèlerin dans la Région occidentale et en assurer la durabilité**

Le Secrétariat de la CLCPRO, chargé également de la Coordination du Programme EMPRES en Région occidentale, accomplit simultanément mais séparément:

- les activités de la Commission arrêtées par ses organes statutaires, les Sessions de la Commission et les Réunions de son Comité exécutif, et
- les activités du programme EMPRES, définies par les Réunions des Chargés de Liaison.

Comme les Etats membres de la CLCPRO et d'EMPRES-RO sont les mêmes, cette double responsabilité, décidée par le Directeur Général de la FAO, présente de nombreux avantages dont:

- une meilleure coordination des activités des deux entités aux niveaux des pays;
- une meilleure coordination sur le plan des relations des deux entités avec le siège de la FAO et avec les différents partenaires (bailleurs de fonds, instituts de recherche, de formation et de développement, etc.) qui traitent toute question relative à la lutte contre le Criquet pèlerin en Région occidentale avec un seul interlocuteur régional;
- une planification plus harmonisée et donc plus efficace;
- une réduction des frais de gestion des deux entités.

Toutefois, cette double responsabilité présente aussi certaines contraintes:

- une énorme masse de travail alors que le programme EMPRES-RO n'est pas encore totalement en exécution;
- l'obligation d'organiser au moins deux réunions par an, l'une pour la CLCPRO (Session ou Comité exécutif) et l'autre pour les Chargés de Liaison d'EMPRES-RO, sachant que la préparation de chacune d'elle absorbe une grande partie du temps de travail annuel;

- des missions sur le terrain plus nombreuses entraînant des absences plus longues du bureau, ce qui rend le suivi des activités plus contraignant.

### **Que faire devant ce dilemme?**

Dans le but de mieux harmoniser les activités de la CLCPRO et d'EMPRES-RO, et disposer de plus de temps pour mieux assurer le suivi des activités, le Secrétariat de la Commission, sans remettre en question l'unicité de la responsabilité des deux entités, propose au Comité exécutif d'engager une réflexion dans ce cadre afin de dégager des suggestions qui pourraient améliorer la rentabilité et la productivité du Secrétariat.

A titre d'exemple:

- i. examiner la possibilité de tenir simultanément les Sessions de la Commission et celles des Chargés de Liaison;
- ii. organiser conjointement les sessions de formation, les ateliers spécifiques et toute autre activité commune;

Les suggestions ou recommandations qui seraient retenues par le Comité exécutif devraient évidemment être entérinées par la FAO et par la prochaine Session de la CLCPRO.

## Programme de formation

### 1. Introduction

La disponibilité de ressources humaines compétentes constitue un préalable incontournable pour la réalisation et la réussite des activités de la lutte antiacridienne en général et de la lutte préventive en particulier. Chaque Unité nationale de lutte antiacridienne doit disposer en permanence d'un minimum de cadres, de techniciens et d'agents d'exécution qualifiés et expérimentés. Leur nombre peut varier selon celui des équipes de prospection et d'intervention nécessaires pour couvrir l'ensemble des zones de reproduction dans chacun des Etats membres de la Commission.

### 2. Besoin des pays en formation

Dans le but d'atteindre cet objectif, il est indispensable de recenser les capacités et les besoins en formation au niveau des pays membres, définir les thèmes de formation et identifier les structures d'accueil adaptées à la réalisation des formations futures.

Pour réaliser ce recensement, il a été recommandé aux pays, lors de la 2<sup>ème</sup> Réunion des Chargés de liaison (Agadir, décembre 2003) de faire parvenir au Secrétariat les "formulaires de recensement des compétences existantes et des besoins en formation en lutte antiacridienne". Malgré les rappels faits par le Secrétariat à ce sujet le 04/03 et 20/04/04, seulement quatre pays ont rempli et renvoyé les formulaires. Ce sont le Mali, le Niger, le Sénégal et le Tchad. Auparavant, en avril 2003 (suite à une recommandation du C. Ex. de la CLCPANO), l'Algérie avait fait connaître ses thèmes prioritaires pour les formations futures.

Le nombre de formulaires reçus est le suivant: Mali, 09; Niger, 27; Sénégal, 16 et Tchad, 12. Les thèmes de formation, proposés individuellement par les cadres et techniciens des pays précités, sont au nombre de 32 (voir tableau ci-joint) et sont relatifs à tout ce qui a trait à la lutte antiacridienne et à la protection des plantes. En outre, de nombreux candidats à la formation souhaitent suivre des formations sur plusieurs volets, voire, plusieurs domaines à la fois. Cela montre que:

- il n'y a pas eu de concertation ni de directives préalables avant que les intéressés ne complètent les formulaires;
- les profils des candidats sont très différents et il semble que ceux qui sont vraiment concernés par le Criquet pèlerin ne sont pas nombreux, la plupart d'entre eux travaillent dans le domaine de la protection des végétaux.

De ce fait, les besoins réels en formation pour les Unités Nationales de LAA n'apparaissent pas clairement.

Concernant l'Algérie, qui n'a pas fait parvenir de formulaires à la Commission, ses besoins en formation sont par contre précis:

- Techniques de pulvérisation, étalonnage et maintenance des appareils de traitement (04 cadres ou techniciens);
- Utilisation de la base de données RAMSES (01 cadre);
- Reconnaissance des espèces végétales se trouvant dans le biotope du criquet pèlerin (tous les prospecteurs);
- Utilisation des nouvelles technologies de surveillance et de lutte (tous les prospecteurs).

### **3. Thèmes de formation retenus dans EMPRES (Projet BAD)**

La formation prévue par le programme consistera à renforcer les capacités nationales et régionales en matière de lutte antiacridienne afin de permettre à la région d'être, au bout de 4 ans, dotée des compétences nationales nécessaires pour la planification et la mise en œuvre de programmes de lutte préventive sur une base pérenne. Les cadres nationaux devant bénéficier de formation spécialisée doivent être choisis parmi le personnel des Unités nationales de lutte antiacridienne.

Le projet BAD financera le coût de plusieurs ateliers et actions de formation notamment la formation des formateurs sur les techniques de prospection et de surveillance et le management. Il prendra aussi en charge la formation de 4 personnes par pays dans des institutions spécialisées sur des thèmes spécifiques.

Il financera aussi la réalisation de deux ateliers de formation par pays et par an (sur des thèmes à définir), la réalisation d'un atelier de formation par pays et par an en protection de l'environnement et l'acquisition d'équipements didactiques et ouvrages pédagogiques.

Le projet procurera également deux consultations, l'une pour l'élaboration d'un plan concerté de formation et l'autre pour l'élaboration d'un manuel de formation.

### **4. Qu'en est-il du plan de formation**

Compte tenu de ce qui précède, le Secrétariat n'a pu élaborer un plan de formation répondant aux besoins réels des pays.

Pour engager les discussions sur ce point, le Secrétariat propose de recourir, une fois le projet BAD est mis en vigueur, de confier à un consultant l'élaboration dudit plan. Ce consultant devra prendre en considération l'expérience de la Région centrale (EMPRES-RC et CRC) dans ce domaine.

Entre temps, et pour accélérer le processus, chacun des pays devrait commencer à définir ses besoins en organisant au niveau national un atelier regroupant les personnes ressources les mieux habilités à définir les besoins, en tenant compte des spécificités de la lutte contre le Criquet pèlerin et des manques à combler en matière de compétences humaines.

Le Secrétariat propose que la CLCPRO contribue à l'organisation de ces ateliers par un montant de l'ordre de 1 000 à 1 500\$E-U.

Du point de vue du Secrétariat de la Commission, la présente recrudescence/invasion a révélé l'existence de nombreuses insuffisances en matière de personnels qualifiés dans de nombreux pays. Elle propose à la présente réunion, pour débat, les thèmes de formation ci-après:

- Evaluation globale des superficies infestées dans une région et dans le pays;
- Estimation des superficies infestées dans une station donnée;
- Définition du mode de traitement à utiliser pour une infestation localisée (terrestre ou aérien et choix préalable du type d'appareil de pulvérisation le mieux adapté);
- Calibrage et réglage des différents types de pulvérisateurs aériens ou terrestre (en vue d'améliorer l'efficacité et protéger au mieux les écosystèmes naturels);
- Suivi de l'homme et de l'environnement (utilisation des kits du test de cholinestérase, prélèvement des échantillons pour analyse des résidus de pesticides dans les localités traitées);
- Contrôle continu de l'efficacité des traitements (évaluation du taux de mortalité);
- Utilisation adéquate des GPS et de eLocust;
- Formation RAMSES au profit du Tchad, Libye, Sénégal et Tunisie;
- Amélioration de l'organisation et de la gestion d'une campagne de lutte contre le Criquet pèlerin.

#### 4. Formation réalisées ou en cours

Deux formations doctorales sont en cours:

- Celle de **M. Abdallahi Ould Babah** (Mauritanie) quia pour thème: Biogéographie du Criquet pèlerin *Schislocerca gregaria Forskal, 1775*, identification et caractérisation des zones à risques acridiens en Mauritanie. Elle est financée par la CLCPRO depuis avril 2003, mais le travail de recherche avait commencé plus tôt.
- Celle de **M. Mamadou Abdou** (Niger) financée par le DLCC depuis avril 2004 et ayant pou thème: " Contribution à l'étude de l'écologie du Criquet pèlerin, et impact de certains pesticides, utilisés dans la lutte anti-acridienne sur la faune non cible, dans les vallées de Tafidet et de Tchibossene (Aïr) au Niger".

Trois formations nationales, auxquelles la CLCPRO a contribuées, ont été réalisées dans les pays suivants:

- Algérie, 06 au 08/10/2003, "Problématique du Criquet pèlerin et la stratégie de lutte";
- Libye du 27/03 au 03/04/2004, "Techniques de prospection et de lutte contre le Criquet"
- Sénégal du 24 au 29/5/2004, "Gestion de l'information acridienne (Utilisation nouvelle fiche de prospections, GPS, eLocust, Access)".

En outre la FAO a financé deux PCT au profit du Mali (2002-2003) et du Niger (2004) qui ont comme objectif principal la formation des cadres et des techniciens dans les domaines de la bio-écologie du Criquet pèlerin et des techniques de prospection avec utilisation des technologies nouvelles et de la Fiche de prospection/traitement adaptée à la Région Occidentale.

## Thèmes proposés dans les formulaires des compétences

| Thèmes   | Mali | Niger | Sénégal | Tchad | Total |
|--|------|-------|---------|-------|-------|
| - Lutte antiacridienne                                       | 1    | 7     | -       | 6     | 14    |
| - Acridologie  | 6    | 5     | -       | 2     | 13    |
| - Prospection  | 1    | 4     | 3       | 2     | 10    |
| - Informatique   | 3    | 3     | 4       | -     | 10    |
| - Gestion intégrée des cultures pour lutte contre sauteriaux | 1    | 4     | 1       | 1     | 7     |
| - Télédétection et SIG                                       | 1    | 3     | -       | 2     | 6     |
| - Météorologie-climatologie                                  | -    | 2     | -       | -     | 2     |
| - Différentes méthodes de lutte                              | -    | 2     | 3       | 1     | 6     |
| - GPS, eLocust   | 1    | 4     | -       | 1     | 6     |
| - Appareil des traitements                                   | -    | 4     | 1       | 1     | 6     |
| - Bioécologie du Criquet pèlerin                             | -    | 3     | 2       | -     | 5     |
| - Protection des végétaux                                    | -    | 2     | 1       | 1     | 4     |
| - Utilisation rationnelle des pesticides                     | 1    | 1     | -       | 1     | 3     |
| - Lutte biologique   | -    | 2     | 1       | -     | 3     |
| - Systématique des acridiens                                 | -    | 1     | 2       | -     | 3     |
| - Transmission radio   | 2    | 1     | -       | -     | 3     |
| - Formation doctorale en acridologie                         | 2    | -     | 1       | -     | 3     |
| - Base de données et analyse                                 | -    | -     | 3       | -     | 3     |
| - Prospection des oothèques                                  | -    | 1     | -       | -     | 1     |
| - Malherbologie  | 2    | -     | -       | 1     | 3     |
| - Entomologie appliquée                                      | -    | 1     | -       | -     | 1     |
| - Phytopathologie appliquée                                  | -    | 1     | -       | -     | 1     |
| - Ecotoxicologie   | -    | 1     | -       | -     | 1     |
| - Stratégie de suivie de SGR                                 | -    | 1     | -       | -     | 1     |
| - Méthode de luttés alternatives                             | -    | 1     | -       | -     | 1     |
| - Gestion de projets   | -    | -     | 1       | -     | 1     |
| - Avertissements agricoles                                   | -    | -     | 1       | -     | 1     |
| - Logistique en LAA  | -    | -     | 1       | -     | 1     |
| - Mécanique agricole   | -    | -     | 1       | -     | 1     |
| - Connaissance et protection des insectes                    | -    | -     | -       | 1     | 1     |
| - Organisation de la LAA                                     | -    | -     | -       | 1     | 1     |
| - Cartographie des zones d'infestation acridienne            | -    | -     | -       | 1     | 1     |

## Programme de Recherche

### 1. Introduction

La présente recrudescence a montré que les connaissances acquises ne sont pas suffisantes pour appréhender valablement l'explosion des populations acridiennes de façon aussi spectaculaire. Il est vrai que depuis des années, les recherches de terrain sont devenues rares en raison de l'absence d'intérêt qu'accordent les institutions de recherche des pays développés à ce genre de thèmes. Les laboratoires de recherche des pays en voie de développement n'ont pas pris la relève, alors que *Shistocerca gregaria* est géographiquement un insecte qui ne sévit que dans ces pays.

Plusieurs questions peuvent être soulevées à la suite de la recrudescence/invasion que la Région occidentale a connue ces dix derniers mois. A titre d'exemple, on peut se demander:

- Quelles sont les raisons d'une évolution si rapide ? Est-elle due uniquement aux excellentes conditions écologiques? Ou s'agit-il d'un besoin inné (comme s'est mentionné dans la littérature mais apparemment non prouvé) de l'espèce à grégairiser après une longue période de rémission pour renouveler ses effectifs?
- Combien de générations ont-elles été produites?
- Combien d'oothèques une femelle peut-elle pondre dans la nature dans des conditions aussi favorables?
- Au bout de combien de générations, les solitaires deviennent-ils grégaires au cours d'une telle recrudescence ?
- Dans une telle situation, la transformation phasaire est-elle complète ou se limite-t-elle à certains critères ?

S'agissant des mesures à prendre pour contrecarrer une évolution de ce type:

- Quels seraient les moyens matériels de surveillance et de lutte les mieux appropriés à mettre en place?
- Quel mécanisme supplémentaire devrait-on mettre en place (en plus du dispositif préventif) pour éviter d'être dépassé à l'avenir par une telle situation ?

Sans aborder la question des ressources humaines qui a fait l'objet de discussion dans le point "Formation", ces questions ont un lien direct avec la mise en œuvre des "Plans prévisionnels" qui a été abordée récemment lors de l'atelier du Groupe Technique du DLCC, tenu du 02 au 07 mai 2004 à Nouakchott.

## 2. Programme de recherche

A titre de rappel, le document préparé par la consultation qui a été organisée par la CLCPANO, il y a deux ans, avait recommandé d'intensifier en priorité les efforts de recherche sur les thèmes suivants :

- Développement des *nouvelles technologies*, relatives notamment aux techniques d'application (DGPS), à la transmission de l'information (eLocust) et à la localisation et au suivi des déplacements des équipes de prospections (Emetteurs via satellites) pour leur adaptation aux conditions locales.
- Amélioration de l'*utilisation des données satellitaires dans les prévisions acridiennes*. A ce titre, la caractérisation des biotopes du Criquet pèlerin par des mesures radiométriques calibrées aux données de terrain est une des voies à explorer.
- *Impact économique du fléau acridien*. Les récentes publications de la GTZ, de la Banque mondiale, de la FAO et de certaines universités ont suscité une grande polémique qu'il faudrait lever à travers des études prenant en considération tous les aspects d'ordre économique, écologique et sociologique.
- *Lutte biologique*. Les résultats encourageants obtenus au laboratoire, et récemment en Australie, avec les champignons entomopathogènes, nécessitent une validation à grande échelle qui prendrait en charge également leur impact sur la faune non cible. Parallèlement, la recherche de souches ou d'espèces locales ainsi que d'autres ennemis naturels indigènes est à encourager.
- *Substances toxiques d'origine végétale*. Actuellement développée dans certains laboratoires de la région, cette recherche mériterait de bénéficier d'une attention particulière pour : a) approfondir les résultats obtenus avec le «neem», le *Melea*, *Cestrum parquii*, *Peganum harmala*, b) engager d'autres investigations destinées à découvrir de nouvelles substances actives.
- *Bioécologie*. Bien que de nombreux travaux se sont penchés sur l'écologie du Criquet pèlerin, certains aspects d'intérêt pratique pour la lutte antiacridienne doivent être développés pour mieux asseoir la stratégie de prévention des pullulations de ce ravageur. Dans ce cadre, les recherches sur la délimitation et la caractérisation des biotopes de multiplication et de grégarisation du Criquet pèlerin dans la région méritent d'être développées et soutenues.
- *Physiologie*. Les travaux actuellement en cours sur les mécanismes responsables de la grégarisation chez les acridiens doivent être davantage approfondis.
- *Taxonomie*. Très peu étudié, elle mérite néanmoins d'être prise en charge et ce d'autant plus que la seule référence pour l'Afrique du Nord-Ouest remonte aux travaux de Chopard (1943).

Il est évident qu'un programme de recherche devant répondre aux besoins précités, et à d'autres, nécessite:

- Des compétences humaines qui consacrent entièrement leur temps à la recherche et qui sont disposées à mener des travaux de recherche de terrain sur de longues périodes;

- Des structures appropriées, installées dans les zones potentielles de multiplication du Criquet pèlerin et suffisamment équipées pour rendre aisée les travaux dans des conditions extrêmement hostiles;
- Des moyens financiers conséquents.

**La question qui s'impose est: de quoi dispose-t-on à présent pour atteindre ces objectifs?**

**La station d'Akjoujt:** Beaucoup d'efforts ont et sont fournis par la Mauritanie et par la FAO pour la maintenir fonctionnelle. Elle a de nombreux atouts mais demande à être renforcée et ses structures améliorées afin qu'elle soit plus opérationnelle et plus attractives pour des équipes de recherches de différents horizons.

**Le financement de projets nationaux ou régionaux de recherche par la Commission à hauteur de 15 000 \$E-U par projet:** Adopté depuis près de 3 ans par la Commission (CLCPANO puis CLCPRO), ce financement n'a encore jamais été utilisé par manque de proposition. Il est fortement souhaité que les centres de recherches des pays membres développent des projets afin d'en bénéficier.

**Du prix de la CLCPRO (3 000 \$E-U tous les deux ans):** Aucune proposition n'a été soumise jusqu'à présent.

**Le Programme EMPRES** prévoit la mise en place d'un programme de recherche et l'initiation, au bout de la phase I, de quelques travaux de recherche. Mais il n'est pas encore mis en œuvre.

**Les travaux de recherche menés dans le cadre des formations doctorales MM. Ould Babah (Mauritanie) et Mamadou Abdou (Niger).**

Certains travaux de recherche menés dans certains pays de la région au niveau de quelques institutions ou unités nationales de lutte antiacridienne.

Il semble évident que ces moyens ne sont pas suffisants pour dynamiser la recherche sur le Criquet pèlerin et lui conférer l'importance qu'elle mérite.

**Proposition:** pour rendre pérenne la recherche sur le Criquet pèlerin, la FAO pourrait saisir l'occasion de la présente invasion pour examiner la possibilité de créer des Centres régionaux de recherche (2 ou 3) et rechercher les moyens financiers auprès des donateurs pour atteindre ce but.

## Liste des participants

### Algérie

**M. Arezki GRABA**

Sous-directeur de la Veille phytosanitaire  
Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural  
12, Bd Colonel Amirouche - Alger  
Tél. : ++ (213-21) 74 19 66 - Portable (213) 61 68 07 14  
Fax : ++ (213-21) 42 93 49  
E-mail : [arezkigraba@yahoo.fr](mailto:arezkigraba@yahoo.fr)

**M. Khaled MOUMENE**

Chef de Département de lutte antiacridienne  
Institut National de la Protection des Végétaux (INPV)  
12, Avenue des Frères Ouadek Hassen-Badi-B.P. 80 El Harrach-Alger,  
Tél. : ++ (213-21) 52 42 63 / 82 24 27 - Portable (213) 61 68 07 16  
Fax : ++ (213-21) 52 42 63 / 52 58 63  
E-mail : [inpv@wissal.dz](mailto:inpv@wissal.dz)

### Libye

**M. Mustapha Mohamed ALIESH**

Président du Comité National Permanent de Lutte Contre le Criquet pèlerin,  
El Fernag, Sidi El Masri, B.P. 7424, Tripoli, Libye.  
Tél. : ++ (218-21) 36 16 141/44 / 36 00 743  
Fax : ++ (218-21) 36 00 745  
E-mail : [ncdlcly@yahoo.com](mailto:ncdlcly@yahoo.com)

### Mali

**M. Fakaba DIAKITE**

Coordinateur de l'unité nationale de lutte contre le Criquet pèlerin  
Unité nationale de lutte contre le Criquet pèlerin  
BP 281 Bamako – Mali  
Tél. et fax : (223) 223 28 37  
E-mail : [unlcp@experco.net](mailto:unlcp@experco.net)

### Maroc

**M. Saïd GHAOUT**

Directeur du Centre National de Lutte Antiacridienne d'Aït-Melloul  
B.P. 125 Inezgane – Maroc  
Tél. : ++ (212-4) 24.12.21 / 24.23.30 – GSM : (212) 61 17 77 66  
Fax : ++ (212-4) 24 15 29  
E-mail : [cnlaa@menara.ma](mailto:cnlaa@menara.ma)

## **Mauritanie**

### **M. Mohamed Abdallahi OULD BABAH**

Chef du Centre de la Lutte Antiacridienne, DRAP-MDRE

B.P. 665 Nouakchott – Mauritanie.

Tél. : ++ (222-5) 259815 / 256286 / Dom : 256679

Fax : ++ (222-5) 253467 GSM – 64 120 16

E-mail : [claa@toptechology.mr](mailto:claa@toptechology.mr)

Page Web : [www.claa.mr](http://www.claa.mr)

## **Niger**

### **M. Mamane Sani MOUDY**

Directeur National

Direction de la Protection des Végétaux

Ministère du Développement agricole

BP 323 Niamey

Tél.: ++227 742556

Fax: ++227 741983

E-mail: [dpy@intnet.ne](mailto:dpy@intnet.ne)

### **M. Yahaya GARBA**

Chef Service des Interventions Phytosanitaires et Encadrement – DPV

BP 323 Niamey

Tél: 227) 74 25 56 -(227) 96 48 69

Fax: (227) 74 19 83

E-mail: [dpy@intnet.ne](mailto:dpy@intnet.ne); [yahaya.garba@caramail.com](mailto:yahaya.garba@caramail.com)

### **M. Mani TANKO**

Centre National Antiacridien

Agadez, B.P. 158

Tél : (227) 44 05 27 - Portable (227) 88 13 78

E-mail: [cnaaz@intnet.ne](mailto:cnaaz@intnet.ne)

## **FAO**

### **M. Clive Elliott**

Fonctionnaire Principal

Responsable du Groupe Acridiens et autres migrateurs nuisibles

Service de la protection des plantes

Division de la production végétale et de la protection des plantes

FAO/Rome

Viale delle Terme Di Caracalla 00100 – Italie

Tél. : ++ (39-06) 570 53 836

Fax : ++ (39-06) 570 55 271

E-mail : [Clive.Elliott@fao.org](mailto:Clive.Elliott@fao.org)

**M. Thami BENHALIMA**

Secrétaire de la Commission de Lutte contre le Criquet pèlerin dans la Région Occidentale (CLCPRO)

30, rue Asselah Hocine

B.P 270 RP Alger Algérie

Tel. : ++ (213.21) 73 33 54

Fax : ++ (213.21) 73 05 45

E-mail : [CLCPRO@fao.org](mailto:CLCPRO@fao.org)

[Thami.Benhalima@fao.org](mailto:Thami.Benhalima@fao.org)

**M. Munir BUTROUS**

Secrétaire de la Commission de Lutte contre le Criquet Pèlerin dans la Région Centrale (CRC)

Tél.: L.D 202 331 6018

STD 202 331 6000 Ext. 2515

Fax: 202 76 16 804 202 749 5981

E-mail: [Munir.Butrous@fao.org](mailto:Munir.Butrous@fao.org)

**Mme Annie MONARD**

Fonctionnaire Acridologue

Groupe Acridiens et autres migrants nuisibles

Service de la protection des plantes

Division de la production végétale et de la protection des plantes

FAO/Rome

Viale delle Terme Di Caracalla 00100 – Italie

Tél. : ++ (39-06) 570 53 311

Fax : ++ (39-06) 57055271

E-mail: [Annie.Monard@fao.org](mailto:Annie.Monard@fao.org)

**M. Mohamed Lemine OULD AHMEDOU**

NPO EMPRES en Mauritanie

S/c FAO Nouakchott, B.P. 665

Tél. et fax: 00 222 5298681

E-mail: [mohamedlemine@toptechnology.mr](mailto:mohamedlemine@toptechnology.mr)